



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)
114^e ASSEMBLEE
Nairobi, 6-12 mai 2006

Rapport de la délégation belge

Sommaire

1. Composition de la délégation.....	2
2. Participants.....	2
3. Comité exécutif.....	2
4. Conseil directeur.....	3
- Election du secrétaire général de l'UIP.....	3
- Questions relatives aux membres.....	3
- Questions financières.....	4
- Réforme de l'UIP.....	5
- Coopération avec le système des Nations Unies.....	5
- Coopération avec l'OMC (Organisation mondiale du commerce).....	7
- Réunions spécialisées récentes.....	7
- Activités d'organes subsidiaires.....	10
i) <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	10
ii) <i>Moyen-Orient</i>	10
iii) <i>Droit international humanitaire</i>	10
iv) <i>Groupe du partenariat entre hommes et femmes</i>	11
- Autres rapports dont le Conseil a pris acte.....	12
5. Assemblée.....	12
6. Commissions permanentes - composition des Bureaux (membres effectifs).....	16
7. Réunion des femmes parlementaires.....	17
8. Autres activités (panels).....	17
9. Douze Plus.....	18
- Présidence du groupe.....	18
- Révision du règlement du groupe.....	19
- Résultats financiers du groupe.....	20
- Point d'urgence.....	20
- Nominations.....	20
- Rapports et résolutions de l'Assemblée.....	21
- Election du secrétaire général de l'UIP.....	21
- Evaluation de la réforme de l'UIP.....	21
- Financement extrabudgétaire d'activités de l'UIP.....	22
- Composition du Comité des droits de l'homme des parlementaires.....	23
- Statut d'observateur des internationales politiques.....	24
- Audition du secrétaire général de l'UIP.....	24
- Audition du représentant des Nations Unies pour la grippe aviaire.....	24
10. Ordre du jour des prochaines Assemblées.....	24
- 115e Assemblée (Genève, 16-18 octobre 2006).....	25
- 116e Assemblée (Bangkok, 29 avril – 4 mai 2007).....	25
11. Calendrier des réunions de l'Union interparlementaire.....	26
<i>Textes adoptés</i>	28

1. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

M. François-Xavier de DONNEA, membre de la Chambre des représentants, président du Groupe belge de l'UIP, délégué au Conseil de l'UIP et au Groupe des Douze Plus, président de la délégation

M. Geert VERSNICK, membre de la Chambre des représentants, président a.i. du Groupe des Douze Plus, délégué au Conseil de l'UIP

Mme Magda DE MEYER, quettrice de la Chambre des représentants, déléguée au Conseil de l'UIP et au Groupe des Douze Plus

Mme Marie-José LALOY, sénatrice, membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

Mme Simonne CREYF, membre de la Chambre des représentants, vice-présidente du Groupe belge de l'UIP

Mme Fatma PEHLIVAN, sénatrice, vice-présidente du Groupe belge de l'UIP

M. Jean-Pol HENRY, questeur de la Chambre des représentants

M. Alain DESTEXHE, sénateur

2. PARTICIPANTS

Il y avait 1.066 participants, dont 602 parlementaires (parmi lesquels 33 présidents de parlement et 170 femmes parlementaires, soit 28,2 %), représentant 118 parlements nationaux, 5 assemblées internationales ayant le statut de membre associé et 27 organisations ayant le statut d'observateur.

3. COMITÉ EXÉCUTIF

Président :	M.	P.F. Casini (Italie)
Vice-présidente :	Mme	M.N. Mensah (Namibie)
Membres :	MM.	H. Al Hadi (Libye)
		J. Austin (Royaume-Uni)
	MM.	J. Jorge (Brésil)
		T. Kawara (Japon)
	Mme	K. Komi (Finlande)
	M.	A. Kozlovskiy (Fédération de Russie)
	Mme	L. Lerksamran (Thaïlande)
	M.	Lü Congmin (Chine)
	MM.	O.F. Natchaba (Togo)
		F.X. Ole Kaparo (Kenya)
	Mme	E. Papadimitriou (Grèce)
	M.	A. Radi (Maroc)
	Mmes	K. Serrano Puig (Cuba)
A. Vadai (Hongrie)		
M. Xavier (Uruguay) ¹		

Conformément à son rôle, le Comité exécutif a formulé des recommandations concernant les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil directeur (voir section 4 du présent rapport).

¹

Membre de droit en tant que présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, élue à Nairobi pour un mandat de deux ans.

Le Comité a par ailleurs examiné les questions suivantes :

- les mesures prises pour améliorer la politique de communication de l'UIP (nouvelle présentation plus attrayante de la brochure d'information générale sur l'UIP, site web progressivement renouvelé, lancement d'un *e-Bulletin*, nouvelle lettre d'information électronique de l'UIP, qui paraîtra six fois par an)

- l'élection du secrétaire général de l'UIP

Pour répondre aux critiques formulées à propos de la procédure suivie pour cette élection à Nairobi (voir section 9 ci-dessous), le Comité exécutif a créé un groupe de travail chargé d'examiner et de faire rapport dans les six mois sur les conditions du mandat du secrétaire général et sur la procédure de désignation future.

- la situation du Conseil législatif palestinien récemment élu

Le Comité a décidé de maintenir la communication avec ce Conseil et a demandé au Comité des droits de l'homme des parlementaires et au Comité pour les questions du Moyen-Orient de se pencher sur la question de la détention (en Israël) de plusieurs de ses membres.

- le Fonds de roulement (capital de réserve) de l'UIP

Le Comité a discuté du niveau minimal à atteindre par le Fonds (en 2005, la valeur du Fonds représentait à peu près la moitié du budget de fonctionnement annuel, après être descendu à 20 % il y a quelques années). Le Comité a approuvé une nouvelle politique d'investissement du Fonds en vue d'obtenir un meilleur rendement.

- questions relatives au personnel

Le Comité a été informé des changements intervenus au sein du secrétariat de l'UIP depuis l'Assemblée précédente (Genève, octobre 2005). Il a également discuté de la possibilité, pour l'UIP, de devenir membre de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Pareille affiliation permettrait notamment d'augmenter la mobilité des fonctionnaires entre l'UIP et les nombreuses autres organisations membres de cette commission.

4. CONSEIL DIRECTEUR

Le Conseil est l'organe qui détermine et oriente les activités de l'Union interparlementaire et contrôle leur accomplissement. Il se prononce également sur les conclusions des travaux des organes subsidiaires qu'il a créés et sur les résultats des conférences spécialisées organisées par l'UIP en dehors des assemblées statutaires.

- **Election du secrétaire général de l'UIP**

Le Conseil a élu M. Anders B. Johnsson (Suède) secrétaire général de l'Union interparlementaire pour un troisième mandat de quatre ans, du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2010.

- **Questions relatives aux membres**

Le Conseil a approuvé l'affiliation du parlement du Qatar et la réaffiliation des parlements du Paraguay et de la Somalie.

Suite à ces décisions, l'Union interparlementaire compte aujourd'hui 146 parlements membres. Sept assemblées internationales, dont le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ont le statut de membre associé. Les membres associés ont les mêmes droits de participation aux Assemblées de l'UIP que les membres à part entière, sauf le droit de vote et le droit de présenter des candidats à des mandats élus.

Par ailleurs, le Conseil a accordé le statut d'observateur à plusieurs organisations parlementaires internationales :

- l'Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe ;
- l'Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie (IAO) ;
- la Commission interparlementaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;
- le Forum parlementaire des Grands Lacs sur la paix – Forum Amani.

Enfin, le Conseil a décidé de créer une nouvelle catégorie d'observateurs à l'UIP, celle des internationales politiques.

- Questions financières

Le Conseil a approuvé les comptes de l'UIP et la gestion financière du secrétaire général pour l'année 2005. Cet exercice s'est soldé, comme les trois exercices précédents, par un léger excédent de fonctionnement (2 %).

La présentation des résultats financiers accorde une attention particulière à l'analyse des dépenses en fonction des sexes. A ce propos, le Conseil a noté que le Secrétariat de l'UIP a pratiquement atteint l'objectif, formulé il y a quelques années, de la parité pour la catégorie des cadres. Il a également été informé que le financement extrabudgétaire (par des sources extérieures) de projets de l'UIP, notamment dans le domaine de l'assistance technique aux parlements, avait dépassé en 2005 les 2 millions de francs suisses, ce qui correspond à environ 20% du budget de l'organisation.

L'UIP souhaite augmenter substantiellement ce type de financement de ses activités dans les années à venir. En effet, comme une augmentation des contributions payées par les parlements membres n'est pas réaliste, c'est le seul moyen de financer des activités nouvelles ou élargies, notamment dans le domaine de la promotion de la démocratie, où l'UIP est de plus en plus sollicitée. Le Conseil a été informé du recrutement d'une administratrice chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de collecte de fonds extérieurs.

Reste à voir comment ces activités de l'UIP seront coordonnées avec les activités similaires de la Fondation parlementaire pour la démocratie. Cette fondation a été créée il y a deux ans sur l'initiative de l'UIP et vient seulement de démarrer. Bien qu'elle soit juridiquement indépendante de l'UIP, elle a explicitement reçu pour mission de collecter des fonds extérieurs à l'appui de projets de l'UIP en matière de promotion de la démocratie (cf. les discussions sur ce point au sein du Groupe des Douze Plus – section 9 ci-dessous).

Le Conseil directeur ne s'est pas encore prononcé sur le nouveau barème des contributions qui avait été proposé lors de l'Assemblée précédente par le groupe de travail *ad hoc* du Comité exécutif. Comme cette proposition vise à lier le barème des contributions de l'UIP plus étroitement à celui de l'ONU (et donc à la capacité de paiement de chaque pays), il a été décidé d'attendre la publication de la mise à jour du barème des contributions de l'ONU pour la période 2007-2009.

Le Conseil se prononcera formellement sur le nouveau barème lors de la prochaine Assemblée, à l'occasion de l'adoption du budget pour 2007.

Comme il est prévu d'échelonner l'introduction du nouveau barème sur une période de six ans (2007-2012), il a en outre été décidé de réexaminer le barème après trois ans sur la base du barème des Nations Unies pour la période 2010-2012 et en tenant compte des éventuels changements qui se seraient produits entre-temps dans la composition de l'UIP.

Rappelons que le barème proposé prévoit une augmentation substantielle de la quote-part de la Belgique, qui passerait progressivement de 1,23 % à 1,58 % du budget (chiffres basés sur le barème des contributions de l'ONU pour la période 2004-2006 et donc encore sujets à modification).

Enfin, le Conseil a appliqué pour la première fois l'amendement au Règlement financier, adopté lors de la précédente Assemblée et qui prévoit qu'en cas de réaffiliation, la dette d'un ancien membre suspendu pour non-paiement de sa contribution peut, dans certaines conditions, être annulée. Le Conseil a ainsi décidé d'annuler les dettes de la Géorgie (réaffiliée en avril 2005), de Madagascar et de la République dominicaine (réaffiliés en octobre 2005).

- **Réforme de l'UIP**

Lors de l'Assemblée précédente, le Comité exécutif avait demandé au président de l'UIP nouvellement élu de constituer un groupe de travail spécial afin d'évaluer la réforme entreprise en 2003 et de faire des suggestions pour une nouvelle étape du processus de réforme. Composé essentiellement de présidents de parlement et de quelques membres « institutionnels » tels que la présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires et l'ancien président de l'UIP M. Páez Verdugo, le groupe de travail a tenu sa première réunion les 19 et 20 janvier 2006 et a présenté des conclusions provisoires, qui ont été communiquées à tous les parlements membres ainsi qu'aux groupes géopolitiques pour commentaire.

Le Conseil n'a pas encore débattu de ces conclusions à Nairobi. Il a simplement été informé des commentaires qui avaient été faits jusqu'alors par un nombre limité de membres. Pour les groupes géopolitiques, l'Assemblée de Nairobi était en fait la première occasion de débattre de la question.² Le Conseil attend donc de recevoir un rapport plus complet après la deuxième session du groupe de travail du président (Genève, 17-18 juillet 2006).

Signalons qu'à Nairobi, la composition de ce groupe de travail a été élargie, de manière à inclure des représentants de chaque groupe géopolitique, ce que le Comité exécutif avait d'ailleurs demandé dès le début.

- **Coopération avec le système des Nations Unies**

Devenir l'interface parlementaire des Nations Unies constitue l'un des principaux objectifs de l'UIP.

²

Le Bureau du Groupe belge de l'UIP a examiné ces conclusions lors de sa réunion du 24 avril 2006 et a formulé un certain nombre d'observations. Le président de la Chambre des représentants a participé à cette discussion. La délégation belge n'a toutefois pas communiqué son point de vue directement à l'UIP. Elle a préféré attendre le débat au sein de son groupe géopolitique, qui a résulté dans l'adoption d'une position commune (cf. section 9 ci-dessous).

- Le Conseil a pris acte d'un aperçu des nombreuses activités que l'UIP a menées en coopération avec les Nations Unies depuis l'Assemblée précédente.
- Le Conseil a été informé que la question de la coopération entre l'UIP et les Nations Unies sera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre du débat bisannuel de cette Assemblée consacré aux relations entre les Nations Unies et d'autres organisations internationales. Le Conseil a décidé qu'il faut saisir cette occasion pour consolider les relations de l'UIP avec l'ONU, en se fondant sur la déclaration adoptée par la Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement (New York, septembre 2005). Concrètement, il convient de s'efforcer pour que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution prévoyant :
 - la qualification de l'audition parlementaire annuelle de l'UIP aux Nations Unies en tant que manifestation conjointe ONU-UIP, officiellement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale

Pareille qualification permettrait aussi de résoudre le problème des visas que les Etats-Unis refusent d'accorder à certaines délégations parlementaires, notamment celle de Cuba. En effet, la réunion annuelle de l'UIP au siège des Nations Unies à New York serait alors couverte par l'accord de siège entre l'ONU et les Etats-Unis.
 - la mise en place d'arrangements officiels de consultation et de coordination entre l'ONU et l'UIP
 - l'instauration d'une coopération entre l'UIP et les nouveaux organes des Nations Unies (le Conseil des droits de l'homme, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie), eu égard au rôle évident des parlements dans les domaines couverts par ces nouveaux organes.

Comme d'habitude, l'UIP demandera au pays d'origine de son président (en l'occurrence, l'Italie) de déposer un projet de résolution dans ce sens à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Conseil a invité tous les parlements membres à œuvrer pour que la mission permanente de leur pays à New York appuie la résolution.

- Le Conseil a été informé de l'état actuel de la coopération avec les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale, Fonds monétaire international).

Pour ce qui est du Fonds monétaire international, l'UIP a fait plusieurs tentatives pour instaurer une relation de travail, mais celles-ci sont restées sans effet jusqu'à présent.

La Banque mondiale a manifesté un intérêt plus marqué, notamment au niveau de ses derniers présidents M. Wolfensohn et M. Wolfowitz. L'instauration d'une coopération avec l'UIP se trouve toutefois compliquée du fait qu'il existe déjà un Réseau parlementaire sur la Banque mondiale. Lancé sur l'initiative du Bureau européen de la Banque, largement financé par celui-ci et administré par des fonctionnaires du Bureau, ce Réseau est regardé d'un œil assez critique par l'UIP, qui estime qu'il ne dispose pas d'une autonomie suffisante par rapport à l'institution intergouvernementale dont il est supposé suivre les activités.

La présidence mondiale de la Banque semble néanmoins estimer qu'à côté du Réseau existant, une coopération ponctuelle avec l'UIP peut être envisagée, par exemple :

- dans le domaine du renforcement des institutions démocratiques ;
- pour associer les parlements plus étroitement aux DSRP (documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté), qui constituent le principal instrument de la Banque mondiale pour combattre la pauvreté ;
- à l'occasion de réunions organisées par l'UIP sur des sujets intéressant également la Banque (par exemple le VIH/SIDA).

- **Coopération avec l'OMC (Organisation mondiale du commerce)**

En février 2003, l'UIP et le Parlement européen ont conjointement lancé la Conférence parlementaire sur l'OMC. Cette conférence se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La dernière session eut lieu à Hong Kong, en décembre 2005 (voir ci-dessous : « Réunions spécialisées récentes »).

En dépit des bonnes relations de travail qu'elle a établies avec l'OMC, notamment au niveau du directeur général de cette organisation, la Conférence parlementaire fonctionne dans un vide juridique vis-à-vis de l'OMC, dont le règlement intérieur ne fait aucune référence aux parlements (alors que les ONG, par exemple, sont formellement reconnues). Cette situation pose aussi un problème pratique lors des sessions de la Conférence parlementaire qui se tiennent parallèlement aux conférences ministérielles de l'OMC. En effet, les parlementaires qui ne sont pas inclus dans la délégation officielle de leur pays à la réunion ministérielle, n'ont pas accès à cette dernière, ce qui compromet leur capacité d'exercer un droit de regard sur les négociations.

Le Conseil a dès lors approuvé une résolution demandant :

- que les gouvernements incluent, par principe, des parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international dans les délégations nationales officielles aux conférences ministérielles de l'OMC ;
- que l'OMC accorde à la Conférence parlementaire sur l'OMC un statut particulier d'observateur aux conférences ministérielles ;
- que l'OMC reconnaisse la Conférence parlementaire sur l'OMC comme un mécanisme permanent de suivi parlementaire de l'OMC.

- **Réunions spécialisées récentes**

Le Conseil a pris acte des résultats des réunions parlementaires suivantes, organisées par l'UIP depuis l'Assemblée précédente.

- *Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies sur le thème Notre responsabilité commune de renforcer l'ONU pour relever les défis du XXI^e siècle*, New York, 31 octobre – 1^{er} novembre 2005

Le débat comportait quatre volets, consacrés aux questions suivantes :

- les conclusions du Sommet des Nations Unies de 2005 ;
- le rôle des parlements dans la lutte mondiale contre le terrorisme ;
- la responsabilité de protéger – alerte avancée et réponse coordonnée en situation de crise ;
- les parlements et la consolidation de la paix.

M. Moriau (Chambre) a participé à cette réunion. Un résumé et les conclusions du débat sont disponibles.

- Séminaire régional sur le rôle des parlements dans les processus de réconciliation nationale en Afrique, Bujumbura (Burundi), 7-9 novembre 2005

Organisé conjointement par l'UIP, le parlement du Burundi et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), ce séminaire s'adressant aux parlementaires des pays africains a surtout mis en lumière le rôle des parlements dans la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle, de commissions de vérité et d'instances similaires, de mesures de réparation et de réformes de la justice. Un rapport présentant un résumé des débats et des recommandations est disponible.

- Réunion parlementaire à l'occasion de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, Tunis, 17 novembre 2005

Le thème général de la réunion était le rôle des parlements dans la construction des sociétés du savoir, et plus particulièrement la question de l'accès à l'information. Ce thème fut abordé sous deux angles :

- la capacité des parlements à obtenir l'information dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mission
- la législation garantissant aux citoyens le droit d'accéder à l'information.

M. Bellot (Chambre) et M. Koninckx (Sénat) ont participé à cette réunion. Un bref rapport sur la réunion est disponible.

- Conférence régionale pour les parlements africains sur *Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux*, Dakar (Sénégal), 4-5 décembre 2006

Organisée en coopération avec le parlement du Sénégal, l'Union parlementaire africaine et UNICEF, cette conférence visait à faciliter une meilleure compréhension du rôle des parlements dans la lutte contre l'excision. Le séminaire a notamment mis l'accent sur les moyens d'éradiquer cette pratique, non seulement par le biais de lois mais aussi par des changements sociétaux et des actions concrètes au niveau communautaire. Une déclaration a été adoptée en conclusion des travaux.

- Session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Hong Kong, 12 et 15 décembre 2005

Cette conférence, qui a réuni près de 300 parlementaires de 72 pays, s'est tenue en marge de la 6e Conférence ministérielle de l'OMC. Le thème général de la conférence était : *La contribution du commerce à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement*. Deux sous-thèmes ont été examinés de manière approfondie, sur la base de trois rapports sur chaque thème : (a) l'exécution du Programme de Doha pour le développement et (b) la cohérence entre la politique commerciale et d'autres défis de la politique publique.

En outre, il y a eu trois débats-panels :

- un dialogue avec des dirigeants de l'OMC et des négociateurs gouvernementaux, dont le Commissaire européen au commerce, M. Mandelson, sur le déroulement des négociations à Hong Kong ;
- un dialogue sur le commerce et le développement avec des représentants des organisations internationales, de la société civile, des entreprises et des médias ;
- une table ronde sur les bonnes pratiques en matière de contrôle parlementaire dans le domaine du commerce.

La délégation belge était composée de : M. de Donnea, M. Versnick, M. Cortois et Mme Lalieux, membres de la Chambre des représentants, et de Mme Zrihen, sénatrice. Signalons que M. Versnick est co-président, avec M. Baron Crespo (Parlement européen), du Comité de pilotage qui prépare les sessions de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

En conclusion des travaux, la conférence a adopté une déclaration, dont l'avant-projet avait été établi par le Comité de pilotage. La délégation belge s'est réunie les 1^{er} et 8 décembre 2005 pour examiner ce projet et a soumis plus de 30 amendements. Le Comité de pilotage s'est réuni à nouveau pendant la Conférence pour finaliser le projet de déclaration sur la base des amendements reçus. De nombreux amendements proposés par la délégation belge ont été incorporés dans le texte.

- Séminaire pour les parlements de la région Asie-Pacifique sur la mise en place d'un environnement protecteur pour les enfants, Hanoi (Vietnam), 15-17 février 2006

Organisé en coopération avec l'Assemblée nationale du Vietnam et UNICEF, ce séminaire a surtout mis l'accent sur les mécanismes spécifiquement parlementaires permettant d'instaurer un environnement protecteur pour les enfants. Une attention particulière a été accordée à la lutte contre la traite des enfants et contre la violence envers les enfants. Les participants ont adopté un document présentant un résumé des débats et des recommandations.

- Réunion parlementaire à l'occasion de la 50e session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme, New York, 1^{er} mars 2006

Organisée en coopération avec la Division de la promotion de la femme des Nations Unies (UNDAW), cette manifestation a réuni plus de 180 participants de 64 pays et visait à apporter une dimension parlementaire aux débats onusiens. La première séance était consacrée au thème *L'égalité des sexes : l'apport des parlementaires*, la deuxième au thème *La contribution des mécanismes parlementaires à la réalisation de l'égalité entre les sexes*.

La présidente du Sénat, Mme Lizin, et Mme Thijs, sénatrice, ont participé à la réunion. Mme Lizin a fait partie du panel chargé d'introduire le débat sur le premier thème.

Un rapport sur la réunion est disponible. Les conclusions de la réunion parlementaire ont ultérieurement été présentées à la Commission de la condition de la femme.³

Par ailleurs, une brochure *Les femmes au parlement en 2005 : regard sur l'année écoulée* et un document d'information *Les femmes en politique : 60 ans en perspective* ont été lancés à l'occasion de la réunion. Ces textes sont également disponibles.

Signalons encore que les présidentes de parlement présentes à New York pour l'ouverture de la session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU se sont réunies le 27 février 2006 pour débattre de la question de savoir en quoi les présidentes d'assemblée apportent, ou peuvent apporter, une dimension différente au fonctionnement, à la conduite et aux règles des parlements (compte rendu disponible).

³

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat a adopté, le 13 juillet 2006, un rapport et des recommandations sur les résultats de la 50e session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme (dossier 3-1687).

- **Activités d'organes subsidiaires**

Le Conseil a pris acte des rapports sur les activités des organes subsidiaires suivants.

i) Comité des droits de l'homme des parlementaires

Ce comité est composé de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants représentant les différentes régions du monde. Ces membres sont élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans. Mme Laloy est membre suppléant du comité depuis septembre 2003.

Le comité est chargé de l'examen et du traitement des plaintes communiquées à l'UIP et portant sur des violations des droits de l'homme dont sont (ou ont été) victimes des parlementaires pendant la durée légale de leur mandat (par exemple, harcèlement par des organes de l'état, arrestation et détention arbitraires, non-respect des droits de la défense, violation de l'immunité parlementaire). S'il se révèle impossible de parvenir à un règlement satisfaisant d'une affaire au cours d'une première phase d'examen confidentiel et d'échange de correspondance avec les autorités du pays en cause, le comité rend l'affaire publique en présentant au Conseil un rapport et des recommandations sur les mesures à prendre.

Suivant les recommandations du comité, le Conseil a ainsi adopté, à Nairobi, des résolutions concernant 118 parlementaires de 21 pays : Bangladesh, Belarus, Burundi, Cambodge, Colombie, Equateur, Erythrée, Honduras, Indonésie, Liban, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Palestine/Israël, Philippines, Rwanda, Sri Lanka, Syrie, Turquie et Zimbabwe (pour plus de détails, voir annexe 1 - liste des textes adoptés).

Hormis les cas sur lesquels le Conseil s'est prononcé, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné à Nairobi, selon la procédure confidentielle, les dossiers d'un grand nombre d'autres parlementaires, portant le nombre total des pays concernés à 35.

ii) Moyen-Orient

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a examiné la situation qui a résulté des récentes élections législatives en Israël et en Palestine. Face à la réaction internationale à l'élection d'un Conseil législatif palestinien (CLP) dominé par le Hamas, le comité a rappelé que l'UIP a toujours eu pour mission d'ouvrir des perspectives de dialogue entre parlementaires, notamment dans les zones de conflit. L'UIP doit dès lors rester ouverte à toute possibilité de promouvoir le dialogue entre les membres du CLP et de la Knesset. Le comité estime que l'UIP doit également continuer à être prête à fournir une assistance technique au CLP, s'il le demande, d'autant plus que la plupart des membres de cette assemblée n'ont aucune expérience parlementaire.

Le comité a ensuite auditionné les représentants de la Knesset et du CLP présents à Nairobi. Les délégations de l'Egypte et de la Jordanie ont assisté à cette audition.

iii) Droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) est composé des membres du Bureau de la Troisième Commission de l'Assemblée (cf. section 6 ci-dessous).

Le comité a examiné les questions suivantes :

- la diffusion du *Guide à l'intention des parlementaires sur l'apatridie et la nationalité*, réalisé par l'UIP en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (cf. liste des guides pratiques en annexe 4) : le comité encourage les parlements à faire traduire ce guide dans les langues nationales et à organiser un lancement public du guide ;
- le suivi parlementaire de la première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel (Nairobi, décembre 2004) : le comité a formulé une série de recommandations à ce sujet ;
- la ratification du Protocole V (sur les résidus explosifs de guerre) à la Convention de l'ONU de 1980 sur les armes classiques : le comité a noté qu'il ne manque plus que deux ratifications pour que ce protocole entre en vigueur et a donc instamment prié les membres de l'UIP de veiller à ce que leur pays procède à la ratification, s'il ne l'a pas encore fait ;
- la création d'un nouvel emblème distinctif, le cristal rouge, dans le cadre des Conventions de Genève de 1949 : le comité a invité les parlementaires à s'intéresser à la 29e Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 20-21 juin 2006), qui doit mettre en œuvre cette décision ;
- la question des personnes disparues : le comité s'est engagé à assurer le suivi de la résolution que l'Assemblée de l'UIP adoptera sur cette question lors de sa prochaine session (cf. section 10 ci-dessous).

Enfin, le comité a réfléchi aux moyens d'améliorer son propre fonctionnement. Afin d'assurer un meilleur suivi des recommandations du comité, les membres de celui-ci se sont engagés à évoquer les travaux du comité au sein de leurs groupes géopolitiques.

iv) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Ce groupe, composé de quelques membres du Comité exécutif, a pour mandat de veiller à ce que les structures et les politiques de l'UIP tiennent compte des intérêts et des vues des hommes et des femmes sur une base égalitaire.

Le groupe a examiné, comme d'habitude, la composition des délégations participant à la session. Il a constaté que, si les chiffres records de l'Assemblée de Genève d'octobre 2005 (32,7 % de femmes parlementaires et seulement 8,8 % de délégation non mixtes) n'avaient pas été atteints, les progrès accomplis ces dernières années ont néanmoins été confirmés à Nairobi (avec 28,2 % de femmes parlementaires et 9,3 % de délégations non mixtes).

Le groupe a étudié les résultats financiers pour l'année 2005 dans la perspective de l'égalité hommes-femmes. Il s'est félicité de la ventilation des informations par sexe dans certains secteurs d'activité de l'UIP et a demandé la généralisation de cette pratique. Il a également noté les progrès accomplis en matière de parité des postes au Secrétariat de l'UIP, tout en demandant des informations plus détaillées sur le grade des postes occupés par les femmes et par les hommes.

Le groupe examine aussi la situation des pays où les parlements ne comptent pas de femmes parmi leurs membres. Il s'agit d'un certain nombre de pays arabes et d'états insulaires du Pacifique (en tout, 10 parlements dans le monde). Le groupe a constaté une évolution encourageante dans de nombreux pays arabes mais a regretté que le parlement des Emirats arabes unis (pourtant membre de l'UIP) n'ait toujours pas répondu à son invitation à entamer un

dialogue sur la participation des femmes à la vie politique. Pour ce qui est des pays concernés de la région du Pacifique, le groupe a suggéré que l'UIP coopère avec l'Association parlementaire du Commonwealth afin de progresser.

Enfin, le groupe a été informé que l'UIP prévoit d'entreprendre cette année une enquête sur *L'égalité des sexes en politique : comment les femmes et les hommes contribuent à l'égalité des sexes au parlement*.

- Autres rapports dont le Conseil a pris acte

- Rapport du président de l'UIP sur ses activités
- Rapport annuel du secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2005
- Rapport sur les activités menées par l'UIP depuis le 1^{er} janvier 2005 pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires (assistance aux parlements, promotion et défense des droits de l'homme, promotion du partenariat entre hommes et femmes, information sur les parlements)

5. ASSEMBLÉE

L'Assemblée est l'organe plénier de l'Union interparlementaire, qui adopte les principales positions politiques de l'organisation.

A Nairobi, l'Assemblée a été inaugurée par le président de la République du Kenya, S.E.M. Kibaki, et s'est déroulée sous la présidence de M. Francis Ole Kaparo, président de l'Assemblée nationale du Kenya.

Les thèmes suivants figuraient à l'ordre du jour.

- *Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde, sur le thème global « Promouvoir la démocratie et concourir au renforcement des institutions démocratiques »*

Au total, 104 orateurs de 98 délégations ont pris part à ce débat, qui ne donne pas lieu à l'adoption de textes.

En guise d'introduction au débat général, l'Assemblée a entendu un panel composé des personnalités suivantes :

- Mme Mensah-Williams (Namibie), vice-présidente du Comité exécutif, a présenté le travail accompli par l'UIP en matière de promotion de la démocratie et de renforcement des capacités des parlements.
- M. Anders Johnsson, secrétaire général de l'UIP, a présenté l'étude *Parlement et démocratie au XXI^{ème} siècle – guide des bonnes pratiques*, que l'UIP vient de publier (voir liste des guides pratiques en annexe 4). Basée sur une enquête à laquelle ont répondu 75 parlements nationaux, l'étude distingue cinq objectifs essentiels que doit se fixer tout parlement – représentativité, transparence, accessibilité, obligation de rendre compte et efficacité – et donne des exemples concrets de la façon dont les parlements cherchent à atteindre ces objectifs, apportant ainsi leur contribution à la démocratie aux niveaux national et international.
- M. A. Dossal, directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats, a présenté l'action menée par les Nations Unies pour promouvoir la démocratie, notamment par un fonds spécial récemment créé à cette fin.

- Le président du parlement fédéral de transition de la Somalie, M. S.H. Sheikh Aden, a parlé de l'expérience d'un pays sortant d'une période de conflit violent et confronté au défi de mettre en place des institutions dans le cadre d'un processus de paix.
- Enfin, M. de Donnea a présenté un ensemble de lignes directrices *Parlements, prévention des crises et redressement*, élaborées conjointement par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), l'UIP et d'autres partenaires lors d'une conférence qui s'est tenue à Bruxelles, au Palais d'Egmont et à la Salle des Congrès de la Maison des Parlementaires, les 20 et 21 avril 2006. Le document souligne le rôle crucial des parlements dans la prévention des crises et l'instauration de la paix dans les états fragiles et demande à la communauté internationale de renforcer l'assistance aux parlements des pays impliqués dans un conflit ou sortant d'une guerre. M. de Donnea a appelé ses collègues parlementaires à faire connaître ces lignes directrices dans leur pays et à encourager leur gouvernement à les prendre en compte dans la stratégie d'assistance de leur pays (texte du discours de M. de Donnea en annexe 2).

- *Le rôle des parlements dans le renforcement de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs munitions*

Ce point a été examiné par la Commission I (Paix et sécurité internationale), sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par M. de Donnea et Mme Oniang'o (Kenya). Le Groupe belge a fait appel à un expert du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) pour assister M. de Donnea dans l'élaboration de ces documents.

Au total, 53 orateurs ont pris la parole pendant le débat. Dix-sept délégations ont présenté 120 amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner ces amendements et élaborer un texte de synthèse. En tant que rapporteur, M. de Donnea a participé aux travaux du comité de rédaction à titre consultatif.

Le texte de synthèse présenté par le comité de rédaction a encore été amendé sur quelques points en commission. La commission a voté sur un amendement de l'Inde, qui avait déjà été rejeté par le comité de rédaction, et l'a rejeté à son tour à une large majorité. Cet amendement visait à limiter la portée du texte aux armes légères et de petit calibre illicites, alors que les rapporteurs soutenaient qu'une lutte efficace contre le trafic des armes légères et de petit calibre nécessitait une réglementation de la production, du commerce et de l'utilisation de ces armes en général.

L'Assemblée a ensuite adopté par consensus le texte voté par sa commission. La délégation de l'Inde a fait acter ses réserves générales sur le texte.

- *Le rôle des parlements dans la gestion de l'environnement et la lutte contre la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale*

Ce point a été examiné par la Commission II (Développement durable, financement et commerce), sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par M. Katoh (Japon) et M. Nonô (Brésil).

Au total, 45 orateurs ont pris la parole pendant le débat. Dix-neuf délégations ont présenté 138 amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner ces amendements et élaborer un texte de synthèse.

Après l'avoir encore amendé, la commission a voté sur le texte de synthèse et l'a adopté par 38 voix contre 1 et 1 abstention. L'Assemblée a ensuite adopté ce texte par consensus. Trois délégations ont exprimé des réserves ou fait des commentaires concernant certains paragraphes du texte (Inde, Australie, Venezuela). Les réserves concernaient notamment :

- le paragraphe appelant à la transformation du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) en une véritable Organisation des Nations Unies pour l'environnement, comme le préconise l'Union européenne (réserve de l'Inde) ;
- les paragraphes concernant le Protocole de Kyoto, qui appellent tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, « à commencer par les plus pollueurs d'entre eux », à adhérer au Protocole et qui demandent le renforcement des engagements pris au titre du Protocole (réserve de certains membres de la délégation australienne – la délégation du Venezuela a estimé qu'on aurait dû nommer explicitement le plus gros pollueur).

- *Comment les parlements peuvent-ils et doivent-ils promouvoir une lutte efficace contre la violence à l'égard des femmes dans tous les domaines ?*

Ce point a été examiné par la Commission III (Démocratie et droits de l'homme), sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par Mme Lee (Corée du Sud) et Mme Martínez García (Espagne).

Au total, 52 orateurs ont pris la parole pendant le débat. Seize délégations (dont la Belgique) ont présenté 84 amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner ces amendements et élaborer un texte de synthèse.

Mme De Meyer a présidé les travaux du comité de rédaction. L'amendement belge (qui portait sur l'accès à des informations pertinentes sur la problématique des violences liées au genre pour tous les agents de l'état concernés par la prévention et la répression de ces violences) a été partiellement intégré dans le texte. L'idée selon laquelle les services d'aide à prévoir doivent s'adresser tant aux victimes qu'aux auteurs de ces violences n'a toutefois pas été retenue. Le texte de compromis parle seulement de l'aide aux victimes.

La commission a adopté à l'unanimité le texte de synthèse présenté par le comité de rédaction, après avoir rejeté par un vote un amendement de la Suède, que le comité de rédaction avait déjà rejeté et qui visait à insérer, dans la résolution, une référence à certaines catégories de femmes particulièrement vulnérables face à la violence ⁴.

L'Assemblée a ensuite adopté par consensus le texte voté par sa commission. Des réserves ont été exprimées par (certains membres de la délégation de) l'Australie et l'Iran.

La réserve australienne portait sur la référence au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

4

Le troisième paragraphe du préambule mentionne à ce propos : « les femmes appartenant à des groupes minoritaires ou autochtones, les réfugiées, les femmes déplacées, les migrantes, les femmes vivant dans des zones rurales ou reculées, les femmes sans ressources, les femmes placées en institution ou en détention, les handicapées, les femmes âgées, les femmes dans les zones de conflit armé et dans les pays qui sortent d'un conflit et les fillettes ». L'amendement suédois, qui fut donc rejeté, visait à ajouter à cette liste les catégories suivantes : les femmes toxicomanes, les lesbiennes, les bisexuelles et les transsexuelles.

femmes (CEDAW) dans le paragraphe appelant à la ratification et au plein respect de cette convention.

L'Iran a déclaré ne pas pouvoir approuver le libellé des paragraphes disant que les Etats ne peuvent invoquer ni coutumes, ni traditions, ni considérations religieuses pour se soustraire à leur obligation d'éliminer la violence contre les femmes et appelant les parlements à examiner la législation nationale pour repérer les pratiques et les traditions qui font obstacle à l'égalité effective entre les sexes.

Lors de l'examen de la résolution en commission, les délégations de Bahreïn et de l'Arabie saoudite s'étaient exprimées dans le même sens mais elles n'ont pas réitéré cette réserve en Assemblée plénière. L'Arabie saoudite n'a pas non plus réitéré la réserve qu'elle avait exprimée en commission à propos du paragraphe demandant aux parlements et aux gouvernements de veiller au respect de l'équilibre entre les sexes dans les opérations militaires et de maintien de la paix, et notamment à la participation des femmes à la prise de décision dans les processus de paix.

- *La nécessité d'une aide alimentaire d'urgence pour combattre la famine et la pauvreté induites par la sécheresse en Afrique, d'une accélération de l'aide à apporter au continent par les nations les plus industrialisées et d'efforts particuliers pour tendre la main à des populations pauvres et désespérées (point d'urgence)*

L'Assemblée était saisie de 11 propositions de point d'urgence. Six propositions trouvaient leur origine dans l'affaire des caricatures danoises et évoquaient sous des formes divergentes le problème de la coexistence de la liberté d'expression et du respect des croyances religieuses (Algérie, Egypte, Jordanie, Iran, Bahreïn, Suède), deux propositions concernaient la grippe aviaire (Suisse, Inde), une proposition concernait la lutte contre le trafic de drogues (Angola) et, enfin, il y avait une proposition du pays hôte, le Kenya, concernant la situation humanitaire désastreuse existant en Afrique de l'Est (dont le Nord du Kenya) et une proposition du Niger élargissant cette question à la problématique de la crise alimentaire dans le monde en général.

Des concertations entre les délégations ont abouti à un consensus pour dire que l'Assemblée se devait d'adresser le problème humanitaire qui touchait le pays hôte. Le fait que le président kenyan ait évoqué cette situation dans son discours inaugural devant l'Assemblée, avait considérablement contribué à créer ce consensus. Toutes les autres propositions ont dès lors été retirées et l'Assemblée a choisi à l'unanimité le thème proposé par le Kenya, légèrement reformulé afin de couvrir l'ensemble de l'Afrique. Le groupe des pays arabes a toutefois insisté pour que la question du respect des croyances religieuses soit mise à l'ordre du jour lors d'une Assemblée future (cf. ordre du jour de la 116e Assemblée – section 11 ci-dessous).

L'examen du point d'urgence a été confié directement à un comité de rédaction. Le projet de résolution élaboré par ce comité a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Signalons qu'en marge de la session, une délégation restreinte de parlementaires a accompagné une mission de terrain de responsables de l'UNICEF dans la région du Kenya victime de la sécheresse (Garissa). M. Destexhe a participé à cette mission, qui eut lieu le 9 mai. A la suite de sa visite, la délégation a présenté une brève déclaration, que l'Assemblée a fait sienne.

- *Orateurs invités*

L'Assemblée a entendu :

- le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, M. R. Tuju

M. Tuju a parlé de la domination grandissante de l'économie de marché dans le monde entier et de ses effets sur le processus politique. Il a également commenté la politique étrangère de son pays, notamment celle que le Kenya mène en tant que pays qui fait partie de la région des Grands lacs et de la Corne de l'Afrique. Il a spécialement évoqué les efforts du Kenya visant à la réinsertion de la Somalie dans la communauté des nations.

- Mme Wangari Maathai, membre de l'Assemblée nationale du Kenya et lauréate du prix Nobel de la paix (2004) : Mme Maathai a parlé du lien entre paix, développement durable et bonne gouvernance et du travail du Green Belt Movement, dont elle a pris l'initiative.
- M. David Nabarro, Coordonnateur principal des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine

M. Nabarro a fait le bilan de la propagation de la grippe aviaire dans le monde et évalué les risques qu'elle entraîne. Il a appelé les parlementaires à veiller à l'élaboration de plans appropriés pour endiguer ces risques au niveau national.

6. COMMISSIONS PERMANENTES - COMPOSITION DES BUREAUX (MEMBRES EFFECTIFS)

Commission I (Paix et sécurité internationale)

Président : M. N. El-Ghanem (Syrie)
 Premier vice-président : M. J. Argüello (Argentine)
 Vice-présidents : M. A. Ndjavé-Djoye (Gabon)
 M. S.P. Morin (Indonésie)
 M. V. Likhachev (Fédération de Russie)
 Lord J. Morris of Aberavon (Royaume-Uni)

Commission II (Développement durable, financement et commerce)

Président : M. A. Fomenko (Fédération de Russie)
 Premier vice-président : M. P. Martin-Lalande (France)
 Vice-présidents : Mme N. Schimming-Chase (Namibie)
 M. O. Abu Ghararah (Arabie saoudite)
 M. E. Veloso (Philippines)
 M. L. A. Heber (Uruguay)

Commission III (Démocratie et droits de l'homme)

Président : M. Jay-Kun Yoo (Corée du Sud)
 Première vice-présidente : Mme R. Kadaga (Ouganda)
 Vice-présidents : M. Z. Azmy (Égypte)
 M. S. Zhalybin (Kazakhstan)
 M. J. Machuca (El Salvador)
 Mme B. Gadiant (Suisse)

7. RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Les femmes parlementaires se sont réunies le 7 mai 2006 sous la présidence de Mme B. Mugo, membre du Parlement kenyan et vice-ministre de l'Éducation. Plus de 100 femmes parlementaires provenant de 71 pays ont assisté à la réunion.

En guise de contribution aux travaux de l'Assemblée, les femmes parlementaires ont tenu un débat sur la question à l'ordre du jour de la Commission II : *Le rôle des parlements dans la gestion de l'environnement et la lutte contre la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale*. Le débat a permis d'élaborer un certain nombre d'amendements, que l'Assemblée a intégralement adoptés.

Un débat spécial a été organisé dans le cadre de la Réunion des femmes sur le thème *Femmes en politique : mesures d'action positive, le pour et le contre*. Il a été introduit par Mme D. Dahlerup, professeur à l'Université de Stockholm et spécialiste de la question, et par Mme M. Karua, ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles du Kenya. Les hommes parlementaires étaient explicitement invités à participer à ce débat mais ont été peu nombreux à être présents, ce que les participants ont regretté.

La Réunion a par ailleurs débattu de la coopération avec les Nations Unies sur les questions de genre et sur les défis à relever en la matière dans le cadre de la réforme des Nations Unies.

Enfin, la Réunion des femmes parlementaires a entendu un rapport sur les travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes (voir section 5 ci-dessus).

Les femmes parlementaires se sont réunies à nouveau le 11 mai 2006 pour élire un nouveau Comité de coordination pour une période de deux ans. Chaque groupe géopolitique a deux représentantes (deux titulaires et deux suppléantes) au sein de ce comité. La nouvelle présidente du comité est Mme Monica Xavier (Uruguay).

Le **Comité de coordination des femmes parlementaires** a fait rapport, lors de la première session de la Réunion des femmes parlementaires, sur ses activités depuis la conférence de Manille (avril 2005). Il a aussi relevé la question de la courte durée du mandat de ses membres (2 ans).

Le comité nouvellement élu a décidé que, lors de la prochaine Assemblée à Genève, il examinerait le thème à l'ordre du jour de la Commission II : *Le rôle des parlements dans le contrôle des efforts accomplis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne le problème de la dette et l'éradication de la pauvreté et de la corruption*. En effet, la Réunion plénière des femmes parlementaires ne se réunit pas à l'occasion des assemblées d'automne de l'UIP. Il appartient alors au Comité de coordination des femmes parlementaires de déposer éventuellement des amendements aux projets de résolution des commissions permanentes.

8. AUTRES ACTIVITÉS (PANELS)

- *Panel sur « Le développement de l'Afrique : objectifs et défis »*

L'Afrique est le seul continent qui ne soit pas près d'atteindre ne serait-ce qu'un seul des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le panel a abordé trois questions : quels sont les obstacles au développement de l'Afrique ? la communauté internationale s'investit-elle suffisamment ? quel est le rôle des parlementaires ?

Le panel était composé de :

- M. A. Ligale, membre du Parlement kenyan et président du comité organisateur de la 114e Assemblée ;
- Mme Z. Bouayad, membre de la Chambre des Conseillers (sénat) du Maroc, rapporteur de la Commission II pour la prochaine Assemblée ;
- M. H. Bayley, membre de la Chambre des Communes (Royaume-Uni) ;
- M. C. Bruce, Directeur-pays de la Banque mondiale pour le Kenya, l'Erythrée et la Somalie.

Une séance de questions-réponses a suivi les présentations des quatre intervenants. Quelques 200 parlementaires ont assisté au débat.

- *Panel sur le VIH/SIDA et les enfants*

Organisé sur l'initiative des femmes parlementaires et en coopération avec UNICEF et ONUSIDA, ce panel a réuni :

- M. S. Lewis, envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/SIDA en Afrique ;
- Mme C. Ngilu, ministre de la santé du Kenya ;
- Mme N. Heptullah, membre du Raiya Sabha (sénat) de l'Inde, ancienne présidente de l'UIP ;
- Mme C. Iliuta, coordonnatrice de projets de l'Association roumaine de lutte contre le sida.

La problématique a été examinée sous trois angles : la prévention, le traitement et l'assistance aux orphelins du sida. De nombreuses mesures concrètes ont été préconisées lors du débat, notamment en matière d'éducation, d'accès aux médicaments, d'aide aux familles et d'émancipation des femmes comme élément crucial de la protection contre le sida.

9. DOUZE PLUS

Le Groupe des Douze Plus est l'un des six groupes géopolitiques existant au sein de l'UIP. Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres groupes géopolitiques sont : le Groupe africain, le Groupe des pays arabes, le Groupe Asie-Pacifique, le Groupe eurasiatique et le Groupe latino-américain (GRULAC).

Le Groupe des Douze Plus s'est réuni les 6, 8, 9, 10, 11 et 12 avril 2006. Le Comité directeur du Groupe avait préparé les travaux lors d'une réunion à Ottawa (Canada) le 2 avril 2006.

- **Présidence du groupe**

Lors de l'Assemblée précédente, Mme Torsney (Canada) avait été élue présidente du Groupe des Douze Plus. Elle succédait à M. Versnick, président du groupe depuis octobre 2003. Lors des élections législatives au Canada fin janvier 2006, Mme Torsney a perdu son mandat parlementaire, ce qui a eu pour effet de laisser le Groupe des Douze Plus sans président. Suivant la recommandation de son Comité directeur, le groupe a demandé à M. Versnick d'assurer la présidence *ad interim* jusqu'à l'élection d'un nouveau président en octobre 2006. Avec l'accord du Bureau du Groupe belge de l'UIP, M. Versnick a accepté. Les réunions à Nairobi se sont dès lors déroulées sous sa présidence.

Deux candidats à la présidence se sont manifestés en vue de l'élection d'octobre prochain : M. John Austin (Royaume-Uni), actuellement membre du Comité

exécutif de l'UIP, et M. Robert del Picchia (France), président du Groupe français de l'UIP.

- Révision du règlement du groupe

Lors de l'Assemblée de Manille (avril 2005), le groupe avait décidé, à l'occasion de la présentation de plusieurs amendements, de procéder à une révision générale de son règlement. Un groupe de travail fut constitué sous la présidence de M. Lammert (Allemagne), devenu depuis lors président du Bundestag. Les délégations furent invitées à donner leur opinion sur les amendements déjà présentés et à en proposer d'autres, s'ils le souhaitaient.

Fort de l'expérience de M. Versnick en tant que président du Groupe des Douze Plus pendant deux ans, le Groupe belge a proposé plusieurs amendements, qui portaient notamment sur:

- l'adoption de positions communes et la discipline de groupe;
- la composition du Comité directeur ;
- la création d'un poste de vice-président et ses fonctions ;
- la procédure relative à l'élection du président.

A Nairobi, M. Lammert a proposé de procéder à la révision du règlement en deux phases. Constatant que le règlement ne prévoyait rien pour faire face à une situation comme celle créée par le fait que Mme Torsney n'avait pu terminer son mandat de présidente, M. Lammert a proposé de prendre tout de suite une décision sur les amendements concernant les mandataires du groupe, en reportant l'examen des autres questions, moins urgentes, à la prochaine Assemblée.

Le groupe a accepté cette proposition et a adopté les amendements suivants.

- La durée du mandat du président est portée de 1 à 2 ans.
- La procédure pour l'élection du président est rendue plus flexible.

Alors que le règlement prévoyait jusqu'à présent que l'élection a toujours lieu pendant la session d'automne, les candidatures devant être déposées avant la fin de la session de printemps, une élection peut maintenant avoir lieu à n'importe quelle session et les candidatures doivent être déposées avant l'ouverture de cette session, ce qui permet de procéder, en cas de besoin, à une élection anticipée sans délai (proposition de la Belgique).

- Le poste de vice-président est créé.

Sa fonction est définie comme suit (proposition de la Belgique): « Le Vice-président remplace le Président en son absence ou lorsque celui-ci est une partie intéressée par la question qui fait l'objet de la discussion. Lorsque le Président ne termine pas son mandat, le Vice-président assume ses fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau Président. »

Le groupe était divisé sur la question de savoir si ce vice-président devait être choisi par et parmi les membres du Comité directeur ou s'il devait être élu directement par le groupe. La question a été mise aux voix et le groupe s'est prononcé pour la première solution par 32 voix contre 8 et 7 abstentions.

- La composition du Comité directeur est précisée.

Le règlement prévoyait jusqu'à présent que les représentants des Douze Plus au Comité exécutif de l'UIP et les deux présidents précédents du groupe sont d'office membres du comité. En outre, le président peut inviter d'autres membres s'il le juge utile. Il est désormais prévu que le président peut

invoquer cette dernière disposition pour assurer notamment un équilibre géographique (le groupe compte 44 pays membres).

Par ailleurs, le groupe de travail sur la révision du règlement s'est réuni à Nairobi pour examiner les questions restées ouvertes et a fait un certain nombre de propositions qui seront soumises à l'ensemble du Groupe des Douze Plus en octobre prochain.

- **Résultats financiers du groupe**

Le groupe a approuvé le bilan financier présenté par la présidence belge pour l'année 2005.

- **Point d'urgence**

La Suède et la Suisse ont commenté leurs propositions. Le Comité directeur du groupe a fait savoir qu'il soutenait la proposition du pays hôte. De nombreuses délégations (dont la Belgique) se sont prononcées dans le même sens.

Le groupe a décidé de soutenir la proposition du Kenya et a chargé son président de prendre contact avec les autres groupes géopolitiques afin d'aboutir à un consensus sur cette proposition. Comme position de repli, le groupe a décidé de privilégier la proposition suédoise, au cas où il s'avérerait que la question des caricatures était inévitable. Cette éventualité ne s'est toutefois pas produite (cf. section 5).

- **Nominations**

Le groupe a désigné ses candidats pour les comités de rédaction, dont M. de Donnea (Commission I) et Mme De Meyer (Commission III).

Le groupe a nommé par acclamation ses candidats pour les mandats suivants :

- le poste de vice-président de la Commission II (mandat effectif) ⁵ ;
- les quatre postes réservés au Groupe des Douze Plus (deux membres titulaires et deux suppléantes) au sein du Comité de coordination des femmes parlementaires ;
- un poste de membre titulaire au Comité des droits de l'homme des parlementaires ⁶ ;
- un poste de membre titulaire et deux postes de membre suppléant au sein du Comité pour le Moyen-Orient ;
- un poste de membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre.

Tous ces candidats ont ultérieurement été élus par les organes compétents de l'UIP.

Le groupe a remercié Mme Fraser (Canada), présidente sortante du Comité de coordination des femmes parlementaires, ainsi que M. Vallersnes (Norvège),

⁵ Les autres représentants du groupe au sein des bureaux des commissions étaient tous candidats pour un renouvellement de leur mandat. Le groupe les a confirmés dans leur fonction. Il a également déjà désigné la candidate qui remplacera son membre suppléant au sein du Bureau de la Commission III, qui quittera prochainement l'UIP et dont le mandat sera à pourvoir lors de la prochaine Assemblée.

⁶ Comme le groupe a désigné Mme Carstairs (Canada), actuellement membre suppléant du Comité des droits de l'homme, il a aussi procédé tout de suite à la désignation d'un candidat pour reprendre ce mandat de membre suppléant, au cas où Mme Carstairs serait élue (ce qui a été le cas). Toutefois, l'élection en vue de pourvoir à ce mandat de membre suppléant n'aura lieu qu'à la prochaine Assemblée.

président sortant du Comité pour le Moyen-Orient, pour le travail effectué dans le cadre de ces mandats.

- **Rapports et résolutions de l'Assemblée**

Lors de la première réunion du groupe, M. de Donnea a commenté le rapport et le projet de résolution qu'il avait présentés avec son co-rapporteur du Kenya à la Commission I. La co-rapporteuse espagnole pour la Commission III n'était pas présente à Nairobi.

Les représentants du groupe au sein des comités de rédaction des commissions permanentes et du comité de rédaction pour le point d'urgence ont ultérieurement fait rapport sur les résultats des travaux de ces comités.

Mme De Meyer, présidente du comité de rédaction de la Commission III, a signalé que les deux co-rapporteurs de la commission étaient absentes pendant l'une des séances du comité, ce que le groupe a considéré comme inacceptable.

La Suède a noté que plusieurs représentants des Douze Plus aux comités de rédaction n'étaient pas présents lors de l'examen ultérieur des projets de résolution en commission et en plénière. Le président a appelé les représentants du groupe à s'acquitter correctement des tâches qui leur sont confiées.

Quant au contenu des résolutions, aucune difficulté majeure n'a été signalée au sein du groupe.

- **Election du secrétaire général de l'UIP**

Lors de l'Assemblée précédente, le Comité exécutif de l'UIP, tout en reconnaissant que le secrétaire général actuel remplissait toutes les conditions pour être reconduit dans ses fonctions, s'était prononcé pour une compétition ouverte ainsi que pour un examen des termes d'emploi du secrétaire général. Or, les membres de l'UIP ont simplement reçu une lettre déclarant que le Comité exécutif était favorable à la réélection de M. Johnsson mais prêt à étudier toutes les autres candidatures au poste.

Plusieurs membres du Comité exécutif appartenant au Groupe des Douze Plus, notamment M. Austin (Royaume-Uni) et Mme Fraser (Canada) ont protesté en vain auprès du président de l'UIP (qui n'était toutefois pas encore en fonction pendant l'Assemblée précédente), en faisant valoir que la décision du Comité exécutif n'avait pas été correctement mise en œuvre.

A Nairobi, le Groupe des Douze Plus a noté que, faute d'autres candidats, le Comité exécutif recommandait maintenant formellement la nomination de M. Johnsson pour un troisième mandat. Il s'est toutefois félicité de la création d'un groupe de travail chargé de proposer pour l'avenir une procédure plus transparente et mieux contrôlée par le Comité exécutif (cf. section 3 ci-dessus).

- **Evaluation de la réforme de l'UIP**

Lors de l'Assemblée de Manille (avril 2005), le Groupe des Douze Plus avait créé un groupe de travail, sous la présidence de M. Salles (France), pour examiner cette question. Un rapport préliminaire fut présenté par M. Salles et discuté par le groupe lors de l'Assemblée suivante en octobre 2005.

Parallèlement, le président de l'UIP a constitué son propre groupe de travail sur la réforme. Le Groupe des Douze Plus a observé que, sur ce point aussi, le président n'avait pas suivi la recommandation du Comité exécutif de l'UIP, qui préconisait un groupe de travail composé de représentants des différents

groupes géopolitiques. Le président semble avoir été sensible à cette critique puisqu'il a décidé à Nairobi d'élargir la composition de son groupe (cf. section 4 ci-dessus).

A la demande du Comité directeur, M. Salles a présenté à Nairobi un projet de position commune du Groupe des Douze Plus « Approfondir la réforme de l'UIP », qui tenait compte à la fois des travaux déjà menés au sein du groupe et des conclusions de la première réunion du groupe de travail du président de l'UIP.

Après un débat général sur le document de M. Salles, le Groupe des Douze Plus a examiné les amendements présentés par plusieurs membres (Allemagne, Belgique, Finlande, Suède) ainsi que par M. Salles lui-même. Le groupe a adopté la plupart de ces amendements, dont trois de la Belgique.

Enfin, le groupe a désigné M. Salles comme son représentant au sein du groupe de travail du président de l'UIP sur la réforme.

Le texte de la position commune adoptée par le Groupe des Douze Plus se trouve en annexe 3. Il a été communiqué au président de l'UIP ainsi qu'aux responsables des autres groupes géopolitiques.

- **Financement extrabudgétaire d'activités de l'UIP**

La décision de l'UIP d'embaucher une personne chargée de collecter des fonds venant de sources extérieures pour financer des projets de l'UIP, notamment en matière de promotion de la démocratie, a soulevé beaucoup de questions au sein du Groupe des Douze Plus.

Le président du groupe et la délégation britannique se sont étonnés qu'une telle démarche puisse résulter d'une recommandation du groupe de travail du président de l'UIP sur la réforme, qui a un caractère tout à fait informel et ne constitue pas un organe directeur de l'UIP. Le Comité exécutif et le Conseil de l'UIP n'ont été informés qu'après coup de cette décision nullement routinière.

D'autres ont mis en garde contre la perte d'autonomie qui pourrait résulter d'une dépendance accrue de financements extrabudgétaires. Les parlementaires doivent garder le contrôle des activités de l'UIP en matière de promotion de la démocratie. Il ne s'agit pas de faire de l'UIP une autre ONG !

Le point le plus préoccupant, selon le groupe, concerne la relation entre les activités de collecte de fonds extérieurs de l'UIP elle-même et les activités similaires de la Fondation parlementaire pour la démocratie. Ne s'agit-il pas d'un double emploi, qui peut conduire à une concurrence improductive ? Les Douze Plus se sentent particulièrement concernés par cette question, étant donné que la fondation est le résultat d'une initiative de parlementaires du groupe, notamment M. Oliver (Canada), qui est d'ailleurs le président du Conseil d'administration de la fondation.

Lors de son audition (voir ci-dessous), le secrétaire général de l'UIP a essayé de rassurer le groupe. Il a dit que les donateurs ciblés par les deux instances sont différents, l'UIP s'adressant aux gouvernements et aux organisations internationales et la Fondation pour la démocratie aux donateurs privés (entreprises, fondations). Il a aussi estimé que la coordination entre les deux démarches ne devrait pas poser trop de problèmes, le président de l'UIP étant membre d'office du Conseil d'administration de la fondation. Enfin, il a précisé que c'est lui qui a proposé au président de l'UIP d'agir rapidement pour

embaucher un collecteur de fonds, étant donné qu'une candidate particulièrement qualifiée pouvait être détachée auprès de l'UIP par l'ONU.

Reste néanmoins l'impression que l'initiative prise par l'UIP traduit un certain manque de confiance dans les chances de succès de la fondation. Et force est de constater que celle-ci n'a toujours apporté aucun financement à l'UIP, alors que sa création fut décidée il y a deux ans. La délégation française a fait observer que, pour attirer les donations d'entreprises, il faudrait que celles-ci soient déductibles d'impôts.

Le groupe a été informé que M. Oliver serait reçu par le Comité exécutif de l'UIP lors de la prochaine Assemblée, ce qui devrait permettre de préciser les modalités de coopération entre l'UIP et la Fondation.

- **Composition du Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Mme Carstairs (Canada), membre suppléant du comité, a attiré l'attention sur le fait que la composition de celui-ci fait l'objet de certaines critiques. Deux des six groupes géopolitiques (le Groupe arabe et le Groupe eurasiatique) n'y sont pas représentés, alors que le Groupe des Douze Plus occupe deux des cinq postes effectifs (et autant de suppléants)⁷. L'un de ces deux postes effectifs devenant vacant à Nairobi, il a été suggéré de l'attribuer à un groupe actuellement non représenté.

Le Groupe des Douze Plus s'est dit d'accord sur le principe d'une représentation de tous les groupes géopolitiques au sein du comité, mais a suggéré d'augmenter le nombre de membres du comité pour y arriver, sans retirer un poste aux Douze Plus. Le président du groupe a écrit au secrétaire général de l'UIP dans ce sens.

Lors de son audition par le groupe, le secrétaire général a toutefois fait observer qu'en ajoutant des membres des groupes actuellement non représentés, on ne changerait rien au fait que les Douze Plus ont plus de membres au sein du comité que les autres groupes.

Trois candidats se sont présentés au poste vacant à pourvoir à Nairobi : la candidate Douze Plus et deux candidats de pays du Groupe eurasiatique, un candidat de l'Ukraine et une candidate du Belarus, qui était la candidate officielle de son groupe géopolitique.

Le président des Douze Plus a fait des démarches auprès de l'Ukraine et du président du Groupe eurasiatique. L'Ukraine a retiré sa candidature mais a demandé que les Douze Plus soutiennent officiellement son candidat à la prochaine Assemblée, où un autre poste de membre effectif se libérera, ce que les Douze Plus ont promis de faire. Le Groupe eurasiatique ne voulait initialement pas retirer la candidature biélorusse, mais l'a ultérieurement fait quand même, lorsqu'il avait constaté que les autres groupes géopolitiques soutenaient la candidate des Douze Plus.

Le groupe a été informé que le Comité des droits de l'homme lui-même ferait des propositions quant à sa composition lors de sa prochaine réunion (Genève, 10-14 juillet 2006). Ces propositions seront discutés à la prochaine Assemblée.

7

A l'origine, l'un de ces deux postes était occupé par le groupe des pays autour de l'Union soviétique. Après 1989, la plupart de ces pays ont rejoint les Douze Plus, et c'est ainsi que celui-ci a acquis un deuxième poste au sein du comité.

- Statut d'observateur des internationales politiques

Le groupe suédois s'est félicité du fait que le Comité exécutif de l'UIP avait décidé de créer ce statut. Sans contester la décision, qui donne seulement la possibilité à des représentants des internationales politiques de prendre la parole devant l'Assemblée et ses commissions, M. de Donnea a déclaré qu'il ne fallait pas aller plus loin et qu'il convenait d'éviter que la prise de décision au sein de l'UIP ne soit organisée selon des affiliations idéologiques. Le Groupe belge estime que l'UIP a surtout pour vocation de mobiliser les parlements du monde entier, dans toute leur diversité, autour de thèmes d'intérêt commun. La création de groupes politiques selon le modèle européen au sein de l'UIP ne peut guère contribuer à réaliser cet objectif.

- Audition du secrétaire général de l'UIP

Outre le financement extrabudgétaire d'activités de l'UIP et la composition du Comité des droits de l'homme des parlementaires, les questions suivantes ont été abordées:

- la réforme de l'UIP ;
- les relations de l'UIP avec les Nations Unies et avec l'OMC.

Le groupe a informé le secrétaire général de l'adoption de sa position commune sur la réforme de l'UIP.

Pour sa part, le secrétaire général a fait appel aux membres du groupe pour qu'ils appuient activement, auprès de leur gouvernement, les propositions du Conseil sur la coopération entre l'UIP et l'ONU et sur les relations entre l'OMC et la Conférence parlementaire sur l'OMC.

- Audition du représentant des Nations Unies pour la grippe aviaire

Avant de s'adresser à l'Assemblée (cf. section 6 ci-dessus), M. Nabarro a été entendu, à sa demande, par plusieurs groupes géopolitiques, dont le Groupe des Douze Plus. Il a répondu aux questions des membres, qui portaient principalement sur les risques réels de propagation de la grippe aviaire et de sa transmission vers les humains et sur la priorité qu'il convenait d'accorder à cette crise par rapport à d'autres problèmes de santé mondiaux.

10. ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Depuis 2004, l'Assemblée fixe son ordre du jour (sauf pour ce qui est du point d'urgence) un an à l'avance. Le but est de mieux préparer les travaux, et notamment les rapports des commissions. A Nairobi, l'Assemblée a dès lors choisi les thèmes qui seront étudiés par les trois commissions permanentes lors de l'Assemblée de printemps de 2007. L'ordre du jour de la prochaine Assemblée fut déjà établi lors de l'Assemblée précédente.

- **115^e Assemblée (Genève, 16-18 octobre 2006)**

1. Election du président et des vice-présidents de la 115^e Assemblée
2. Prise en considération d'éventuelles propositions d'un point d'urgence
3. Coopération entre les Parlements et l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix dans le monde, en particulier du point de vue de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité énergétique à l'échelle mondiale (Commission I)

Rapporteurs : Mme H. Mgabadeli (Afrique du Sud)
Mme A. Möller (Islande)

4. Le rôle des parlements dans le contrôle des efforts accomplis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne le problème de la dette et l'éradication de la pauvreté et de la corruption (Commission II)

Rapporteurs : Mme A. Boumediene-Thiery (France)
Mme Z. Bouayad (Maroc)

5. Les personnes portées disparues (Commission III)

Rapporteurs : Mme B. Gadiant (Suisse)
M. L. Nicolini (Uruguay)

6. Approbation des thèmes d'étude pour la 117^e Assemblée et désignation des rapporteurs

- **116^e Assemblée (Bangkok, 29 avril – 4 mai 2007)**

1. Election du président et des vice-présidents de la 116^e Assemblée
2. Prise en considération d'éventuelles propositions d'un point d'urgence
3. Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde
4. Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation (Commission I)

Rapporteurs : Mme S. Masri (Jordanie)
M. P. Bieri (Suisse)

5. Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation (Commission II)

Rapporteurs : M. O. Abu Ghararah (Arabie saoudite)
Mme E. Salguero (Bolivie)

6. Promotion de la diversité et de l'égalité des droits pour tous, grâce à des critères démocratiques et électoraux universels (Commission III)

Rapporteurs : Mme N. Narochnitskaya (Fédération de Russie)
M. J. D. Seelam (Inde)

7. Approbation des thèmes d'étude pour la 118^e Assemblée et désignation des rapporteurs

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Réunion parlementaire à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/SIDA (organisée en coopération avec ONUSIDA et le PNUD)	NEW YORK (ONU) 1 juin 2006
Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (préparation de la session de 2006)	GENEVE (UIP) 22-23 juin 2006
Comité des droits de l'homme des parlementaires	GENEVE (UIP) 10-14 juillet 2006
Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (préparation de la session de 2006)	GENEVE (UIP) 14-15 septembre 2006
Réunion parlementaire à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la mise en œuvre du programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA)	NEW YORK (ONU) 15 septembre 2006
Séminaire annuel pour les instances parlementaires des droits de l'homme	GENEVE (UIP) 25-27 septembre 2006
115 ^e Assemblée de l'Union interparlementaire	GENEVE 16-18 octobre 2006
Séminaire sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel (organisé en coopération avec l'Association des Secrétaires généraux de parlement - ASGP et l'Union européenne de radio-télévision - UER)	GENEVE 19 octobre 2006
Séminaire d'information annuel sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	GENEVE 19 octobre 2006
Forum parlementaire à l'occasion de la Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies	DOHA (Qatar) 29 octobre – 1 novembre 2006
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK (ONU) 13-14 novembre 2006
Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée par l'UIP et le Parlement européen	GENEVE 1-2 décembre 2006 (<i>à confirmer</i>)

Séminaire pour les instances parlementaires pour
l'égalité entre hommes et femmes

GENEVE
Décembre 2006

116^e Assemblée de l'Union interparlementaire

BANGKOK (Thaïlande)
29 avril – 4 mai 2007

Séminaire régional pour les parlements européens
et de l'Asie centrale sur le thème « Parlement,
budget et genre »

Lieu et dates à déterminer

Invitations reçues pour les prochaines Assemblées de printemps

LE CAP (Afrique du Sud)
ADDIS ABEBA (Ethiopie)
CARACAS (Venezuela)



**UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)
114^e Assemblée, Nairobi, 6-12 mai 2006**

Textes adoptés

Résolutions adoptées par l'Assemblée ⁸

1. Le rôle des parlements dans le renforcement de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs munitions (Commission I)
2. Le rôle des parlements dans la gestion de l'environnement et la lutte contre la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale (Commission II)
3. Comment les parlements peuvent-ils et doivent-ils promouvoir une lutte efficace contre la violence à l'égard des femmes dans tous les domaines ? (Commission III)
4. La nécessité d'une aide alimentaire d'urgence pour combattre la famine et la pauvreté induites par la sécheresse en Afrique, d'une accélération de l'aide à apporter au continent par les nations les plus industrialisées et d'efforts particuliers pour tendre la main à des populations pauvres et désespérées (point d'urgence)
5. Déclaration sur la sécheresse dans le Nord-Est du Kenya

Conseil directeur : rapports, décisions et recommandations

1. Coopération avec les Nations Unies : liste des activités menées du 14 octobre 2005 au 8 mai 2006
2. Coopération avec les Nations Unies : décision du Conseil sur les éléments essentiels de la résolution à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies
3. Résolution sur la nécessité d'accorder un statut approprié aux parlementaires lors des conférences ministérielles de l'OMC
4. Résumé et conclusions de l'audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (New York, 31 octobre – 1 novembre 2005)

⁸

Les rapports et projets de résolution présentés aux trois commissions (dont le rapport et le projet de résolution de M. de Donnea et de Mme Oniang'o pour la Commission I) sont également disponibles

5. Résumé et recommandations du séminaire régional sur le rôle des parlements dans les processus de réconciliation nationale en Afrique (Burundi, 7-9 novembre 2005)
6. Rapport sur la réunion parlementaire à l'occasion de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 17 novembre 2005)
7. Déclaration de la conférence régionale africaine sur *Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux* (Dakar, 4-5 décembre 2006)
8. Déclaration adoptée à la session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC, 12 et 15 décembre 2005
9. Résumé et recommandations du séminaire régional pour les parlements de la région Asie-Pacifique sur la mise en place d'un environnement protecteur pour les enfants (Hanoi, 15-17 février 2006)
10. Rapport sur la réunion parlementaire à l'occasion de la 50e session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme (New York, 1^{er} mars 2006)⁹

Conseil directeur : résolutions concernant les droits de l'homme des parlementaires¹⁰

1. M. Sha Ams Kibria, du **Bangladesh**
2. Sheikh Hasina, du **Bangladesh** *
3. M. Victor Gonchar, du **Bélarus**
4. MM. S. Mfayokurera, I. Ndikumana, G. Gahungu, L. Ntamutumba, P. Sirahenda et G. Gisabwamana, du **Burundi**
5. M. Norbert Ndiwokubwayo, du **Burundi**
6. M. Cheam Channy, du **Cambodge**
7. MM. Chhang Song, Siphon Phay et Savath Pou, du **Cambodge**
8. MM. Pedro Nel Jiménez Obando, Leonardo Posada Pedraza, Octavio Vargas Cuéllar, Pedro Luis Valencia Giraldo, Bernardo Jaramillo Ossa, Manuel Cepeda Vargas et Octavio Sarmiento Bohórquez, de la **Colombie**
9. M. Hernán Motta Motta, de la **Colombie**
10. Mme Piedad Córdoba, de la **Colombie**
11. MM. Oscar Lizcano, Jorge Eduardo Gechen Turbay, Luis Eladio Pérez Bonilla, Orlando Beltrán Cuéllar, Mme Gloria Polanco de Lozada et M. Consuelo González de Perdomo, de la **Colombie**
12. M. Jorge Tadeo Lozano Osorio, de la **Colombie**

⁹ La brochure *Les femmes au parlement en 2005 : regard sur l'année écoulée* et le dossier d'information *Les femmes en politique : 60 ans en perspective*, distribués à l'occasion de cette réunion, sont également disponibles

¹⁰ Les cas nouvellement rendus publics sont signalés par un astérisque.

13. M. Gustavo Petro Urrego, de la **Colombie**
14. MM. Jaime Ricaurte Hurtado González et Pablo Vicente Tapia Farinango, de l'**Équateur**
15. Onze parlementaires de l'**Erythrée**
16. M. Miguel Angel Pavón Salazar, du **Honduras**
17. M. Tengku Nashhiruddin Daud, de l'**Indonésie**
18. M. Gibran Tueni, du **Liban** *
19. M. Anwar Ibrahim, de la **Malaisie**
20. M. Zorig Sanjasuuren, de la **Mongolie**
21. Vingt-trois parlementaires du **Myanmar**
22. M. Asif Ali Zardari, du **Pakistan**
23. M. Makhdoom Javed Hashmi, du **Pakistan**
24. M. Marwan Barghouti, de la **Palestine**
25. M. Hussam Khader, de la **Palestine**
26. M. Crispin Beltrán, des **Philippines** *
27. M. Léonard Hitimana, du **Rwanda**
28. M. D.M.S.B. Dissanayake, de **Sri Lanka**
29. M. Joseph Pararajasingham, de **Sri Lanka** *
30. M. Mamoun Al-Homsi, de la **Syrie**
31. M. Riad Seef, de la **Syrie**
32. Dix parlementaires de la **Turquie**
33. Vingt-six parlementaires du **Zimbabwe**

Les textes adoptés peuvent être obtenus auprès de M. Marc DE ROUCK, secrétaire du Groupe belge de l'Union interparlementaire
tél. 02/501.74.25 – fax 02/501.72.16 – e-mail : mdr@senate.be

On peut également les trouver sur le site Web de l'Union interparlementaire : www.ipu.org.



**UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP) / INTERPARLEMENTAIRE UNIE (IPU)
114^e Assemblée, Nairobi, 6-12.V.2006**

Débat général / Algemeen Debat

**Speech by Mr. François-Xavier de Donnea presenting the
Guidelines on
PARLIAMENTS, CRISIS PREVENTION AND RECOVERY**

Your Excellencies,
Honorable Members of Parliament,
Ladies and gentlemen,

I stand here today to present to you the Guidelines developed by the United Nations Development Programme and the Inter-Parliamentary Union for the international community on supporting parliaments' roles in conflict and post-conflict situations.

I join the Vice President of the IPU Executive Committee in saluting the presence of the Honourable Speaker of the Somali Parliament here.

I understand that all delegations have now received copies of the Guidelines in their pigeonholes. These Guidelines are the culmination of an extensive consultative process led by the UNDP and the IPU, aimed at enhancing recognition for the vital role that representative institutions play in post-crisis and post-conflict political processes. I am pleased to note that the Government and Parliament of Belgium have supported the initiative throughout

Concerned by the lack of attention on parliaments in many post-conflict situations, UNDP and the IPU undertook a series of case studies to analyze parliaments' roles during and after crisis and conflict. The research showed that, in many cases, parliament's contribution to peacebuilding processes was far from adequate. Additionally, parliaments are often marginalized in the aftermath of conflict, including by external actors.

The objective of the Guidelines is to emphasize to the international community the positive roles played by parliaments in peacebuilding and crisis prevention. As repeatedly noted at an international donors' conference on this topic in Brussels in April, many development partners' post-conflict strategies do not pay enough attention to representative governance institutions and their role in democratization and peacebuilding. The Guidelines therefore contain a series of recommendations for external actors to ameliorate their liaison with, and support to, representative bodies.

You are all aware of the high levels of support provided by the international community to electoral processes in the wake of conflict. However, in many cases, there is minimal commensurate support to parliaments, which, needless to say, are the product of these elections! These Guidelines highlight the critical importance of building upon

investments in elections with adequate support to parliaments. As we all know, if the peoples' representatives are denied a voice in reconciliation and reconstruction, there is considerable risk of renewed conflict.

I would be grateful if I could take a few moments to highlight some of the Guidelines' core principles:

- Democratically elected representative institutions speak with unrivalled legitimacy, which warrants their inclusion in dialogue, reconciliation and other actions supported by external actors affecting national governance.
- Power-sharing arrangements have profound effects on the functioning of parliamentary institutions, and therefore the international community has a responsibility to take this into account when mediating power-sharing mechanisms. External actors need to go beyond seeking short-term gains at the expense of long-term stability and peace.
- In the immediate aftermath of conflict, parliaments have important responsibilities unique to the recovery and reconciliation processes, which are not receiving sufficient support by international actors engaged in post-conflict peacebuilding and recovery. In this regard, the Guidelines emphasize the need for parliaments to legislate on matters related to transitional justice, nationality, resettlement, DDR and the reestablishment of democratic control of the armed forces.
- In some cases, parliaments themselves fail to live up to their responsibilities and potential, falling prey to patrimony, cronyism and corruption. We all need to recognize the disrepute that this brings to representative institutions in particular, and to peacebuilding and democratization in general.
- Finally, parliaments have important leadership responsibilities in terms of promoting human rights, gender equality, and the rights of marginalized groups and different societal actors.

In light of the above guiding principles, the Guidelines make specific recommendations.

- There needs to be recognition that parliaments can play a critical role in national dialogue processes – and even cross-border dialogue. Increasingly regional parliamentary forums and assemblies are proactively addressing cross-border issues of conflict. These experiences confirm that the involvement of legitimately elected representative bodies can only enhance international, collective dialogue and peace-making efforts.
- International support to parliaments needs to be timely and efficacious. This means not waiting until the completion of transitional processes. It is worth reflecting on how in Afghanistan the early and sizeable multilateral support provided to the new parliament there has contributed to the consolidation of democracy in the past six months.

- There needs to be more reflection on power-sharing options and their effects on long-term governance development, just as more attention is required on planning the sequencing and timing of transitional processes.
- International support to post-conflict parliaments also needs to be mindful of the credo of “do no harm.” External interventions must be attuned to the specific context, long-term in nature and conflict-sensitive.
- Finally, the Guidelines highlight the need to view support to parliamentary development as a vital means of promoting and protecting people’s fundamental rights. This includes ensuring a level playing field for all elected representatives and political parties to participate in parliamentary debate; strengthening parliaments’ roles in advancing transitional justice and reconciliation; promoting human rights and oversight of the security sector; ensuring that all citizens have equal access to public services and judicial recourse; and finally, and perhaps most importantly, providing a gender-balanced approach to parliament’s core legislative, oversight and representation functions.

Before concluding, I would like to request, on behalf of the IPU and the UNDP, that Members of Parliament in attendance at this Assembly bring these Guidelines home with them and discuss them with their fellow parliamentarians. We also ask that parliamentarians from development partner nations lobby their Foreign Ministries and Development Cooperation ministries to include the Guidelines’ core principles and recommendations in their post-conflict assistance strategies. And we request all parliamentarians in attendance to monitor the mainstreaming of the Guidelines’ core messages into both local and international efforts to enhance parliaments’ effectiveness in situations of crisis and post-conflict. Thank you.

I would like to conclude by thanking the UNDP for this important and timely initiative. I am sure that I speak for all parliamentarians assembled here today when I declare that this initiative and these Guidelines are a significant step forward by the international community in enhancing our collective efforts to promote participatory peacebuilding and democracy in crisis-affected countries and regions.



« APPROFONDIR LA REFORME DE L'UIP »

POSITION COMMUNE DU GROUPE DES 12+ SUR L'ÉVALUATION DE LA RÉFORME DE 2003 ET SUR LES MESURES À PRENDRE POUR RENDRE L'UIP PLUS PERTINENTE, PLUS INFLUENTE ET PLUS VISIBLE

I. La réforme de 2003

Une réforme substantielle de l'UIP est intervenue en avril 2003, au terme d'une longue période de réflexion et de débat préalables.

Les principales modifications – autres que terminologiques – prévues par cette réforme peuvent être ainsi résumées :

- réduction du format de la seconde Assemblée annuelle, tenue désormais à Genève, sauf décision contraire ;
- application de sanctions aux délégations ne comportant pas de parlementaires des deux sexes pendant trois assemblées consécutives ;
- choix d'un thème global pour le débat général ;
- suppression du point supplémentaire de l'ordre du jour de l'Assemblée et réduction des 4/5 aux 2/3 de la majorité requise pour l'adoption du point d'urgence ;
- possibilité d'organiser des panels sur des sujets d'intérêt général ;
- augmentation du nombre des membres élus du Comité exécutif et meilleure répartition des sièges entre les groupes géopolitiques, dont l'existence est désormais statutairement reconnue ;
- réduction de 4 à 3 du nombre des commissions et augmentation de 2 à 3 du nombre de thèmes inscrits à l'ordre du jour de chaque Assemblée (soit un thème par commission permanente) ;
- abandon de la méthode de travail des commissions consistant à permettre à chaque délégation nationale de présenter ses propres mémoire et projet de résolution, au profit de la désignation de deux co-rapporteurs chargés d'établir un rapport et un avant-projet de résolution commun sur lesquels les membres

peuvent d'abord présenter des observations et suggestions puis, pour les avant-projets de résolution révisés, des amendements, le délai de présentation des amendements expirant une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée.

- après un débat général sur le thème retenu, les commissions peuvent en principe procéder à l'examen de l'avant-projet de résolution révisé soit en formation plénière, soit en recourant à un comité de rédaction restreint (en pratique, la deuxième formule a toujours été choisie).

Au vu de l'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur de la réforme, plusieurs modifications ponctuelles ont en outre été mises en application : passage à un cycle annuel pour le choix des thèmes soumis aux Assemblées, réouverture du droit d'amendement pendant les Assemblées au profit de la réunion des femmes parlementaires et inclusion de droit des co-rapporteurs dans le comité de rédaction correspondant.

II. Un consensus sur la nécessité d'amplifier la réforme

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme, le Secrétariat de l'UIP a régulièrement présenté au Comité exécutif et à l'ensemble des membres de l'Union des documents pointant les difficultés d'application rencontrées ou identifiant plus généralement les problèmes de fonctionnement de l'UIP et évoquant les pistes à suivre pour y remédier. Le plus notable de ces documents est une note au Comité exécutif (EX/245/10-P.1), largement diffusée au cours de la 113^{ème} Assemblée, qui soulignait sans fard que l'amélioration de la qualité des résolutions que l'on attendait des nouvelles règles de fonctionnement des commissions ne s'était pas produite. La responsabilité de cet état de fait était pour l'essentiel imputée à l'insuffisante spécialisation des parlementaires choisis pour représenter leur Parlement aux Assemblées de l'UIP, ainsi qu'à l'insuffisante qualité de l'appui technique dont ils bénéficient au sein de leur Parlement.

Enfin, la présentation, lors de la 112^{ème} Assemblée, du rapport établi par la société Saatchi & Saatchi sur l'image de marque et la stratégie de communication de l'UIP a mis en lumière la relative faiblesse de la notoriété et de l'influence de l'Union, suscitant par la suite un débat plus large sur les objectifs de l'UIP et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Aujourd'hui, il semble exister, à tous les niveaux de l'Union (organes dirigeants, membres et secrétariat), un accord général sur le diagnostic suivant : la réforme de 2003 a été un incontestable progrès (notamment en abandonnant une méthode de travail des commissions très peu rationnelle), mais elle n'est pas allée assez loin, particulièrement en ce qui concerne la réflexion sur l'apport de l'UIP au débat mondial, la définition de ses priorités et l'adaptation de son mode de fonctionnement à ces priorités.

III. Les réflexions engagées : le groupe de travail des 12+ et celui du Président de l'UIP

Dans ce contexte, le Groupe des 12+ a décidé, lors de la 112^{ème} Assemblée, de créer en son sein un groupe de travail sur l'évaluation de la réforme de l'UIP. En réponse à un questionnaire détaillé élaboré par le Président de ce groupe, ses membres ont d'abord exposé par écrit leurs vues sur le fonctionnement actuel de l'UIP et sur son avenir. Sur la base d'un résumé de ces réponses, le groupe a ensuite tenu, lors de la 113^e Assemblée, une réunion élargie à l'ensemble des membres des 12+, au cours de laquelle plusieurs observations et suggestions complémentaires ont été formulées.

Par ailleurs, le Président de l'UIP a décidé, en décembre 2005, de créer auprès de lui un groupe de travail sur la réforme composé essentiellement de Présidents de parlements et a invité les Membres de l'Union à lui soumettre leurs éventuelles suggestions. Le groupe s'est réuni pour la première fois les 19 et 20 janvier 2006 à Genève. Il a produit des conclusions qui seront examinées par le Comité exécutif à la 114^{ème} Assemblée, les membres de l'UIP et les groupes géopolitiques ayant parallèlement été invités à faire connaître leur position. Au vu des réactions enregistrées à Nairobi, le groupe de travail du Président élaborera des propositions plus complètes qui seront à leur tour soumises aux Membres avant la 115^e Assemblée.

A ce stade, les premières conclusions du groupe diffusées à l'issue de la réunion de Genève revêtent la forme d'orientations encore très générales qui peuvent être ainsi résumées :

- faire jouer à l'UIP un plus grand rôle pour combler le déficit démocratique affectant les relations internationales ;
- amplifier les activités de l'Union visant à renforcer les institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la parité entre les sexes ;
- faire des Assemblées de l'UIP des événements politiques, notamment en favorisant la participation des Présidents de parlements à l'Assemblée de printemps, en rendant plus précis les thèmes soumis aux Assemblées, en axant davantage les débats des Assemblées sur les thèmes de la démocratie, de la paix et de la sécurité - les sujets plus sectoriels devant alors être abordés dans le cadre de réunions spécialisées -, en invitant les internationales politiques et en faisant appel aux meilleurs experts parlementaires sur les thèmes à traiter ;
- permettre aux dirigeants de l'UIP de prendre plus rapidement des positions plus hardies sur les crises politiques en cours ;
- travailler davantage avec les organisations parlementaires régionales ;
- développer l'élaboration de lois-modèles ;

- combler l'écart entre les activités délibératives de l'Union et ses activités opérationnelles ;
- accroître le rôle de l'ASGP dans le fonctionnement de l'UIP ;
- renforcer le Comité exécutif, notamment en renouant avec la pratique des réunions hors Assemblée ;
- préciser le rôle des groupes géopolitiques ;
- instaurer un partenariat institutionnel plus fort avec les Nations Unies, notamment en choisissant des thèmes d'étude reflétant leur agenda et en améliorant les auditions parlementaires aux Nations Unies ;
- améliorer la communication de l'UIP en s'inspirant des recommandations du rapport Saatchi & Saatchi ;
- augmenter substantiellement les ressources de l'UIP par le biais d'un accroissement des contributions volontaires autres que celles des Membres.

Sur la base de ce qui vient d'être exposé, le Comité directeur du Groupe des 12+ a, lors de sa réunion tenue à Ottawa au début du mois d'avril 2006, demandé à M. Rudy Salles, Président du groupe de travail des 12+ sur l'évaluation de la réforme, de préparer un projet de position commune des 12+ sur cette question tenant compte à la fois des travaux déjà menés au sein de ce groupe géopolitique et de ceux du groupe de travail du Président. Le Groupe a discuté et amendé ce projet pendant l'assemblée de Nairobi et a adopté les orientations suivantes.

IV. Les orientations proposées par le groupe des 12+

Le renforcement des liens entre l'UIP et l'ONU est, de l'avis général, une des premières priorités à assigner à l'Union. L'objectif est de nouer un partenariat stratégique avec les Nations Unies qui se traduise par une coopération renforcée sur tous les sujets d'intérêt commun et par un recours systématique à l'UIP chaque fois qu'un organe du système des Nations Unies voudra recueillir l'avis ou l'opinion de la communauté parlementaire mondiale ou agir en liaison avec elle.

A cet égard, l'ONU est certainement moins demandeuse d'une telle coopération que ne l'est l'Union, même si la liste des activités actuellement menées avec le système des Nations Unies est impressionnante. Le fait que l'UIP n'ait pas été citée une seule fois dans le discours de Kofi Annan à l'ouverture de la 2^{ème} Conférence mondiale des Parlements est révélateur d'une certaine attitude « utilitariste » vis-à-vis de l'UIP, sollicitée à certains moments et oubliée à d'autres. Par ailleurs, les réticences manifestées par certains Etats à l'égard de toute référence à l'UIP dans les projets de textes onusiens constituent également un obstacle notable et expliquent largement le

contenu décevant du paragraphe de la dernière résolution du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement consacré à la coopération avec les parlements nationaux et l'UIP.

Sur ce sujet, il ne faut donc pas se contenter de proclamations volontaristes non suivies d'effet. L'UIP ne doit pas seulement demander le resserrement de ses liens avec l'ONU, mais modifier son fonctionnement pour apporter des preuves de l'importance qu'elle attache à cette évolution. Parmi les mesures concrètes susceptibles d'aller dans ce sens, on peut citer :

- le fait de **consacrer l'ordre du jour des Assemblées de printemps à l'étude de sujets figurant sur l'agenda prioritaire des Nations Unies**, étant observé que cette mesure, qui rejoint une orientation du groupe Casini, pourrait avoir pour conséquence le retour à un cycle de 6 mois pour la sélection des thèmes de l'Assemblée de printemps, afin de mieux coller à l'actualité onusienne ;
- rechercher un **accroissement des contacts politiques directs entre les organes dirigeants de l'ONU et de l'UIP**, qui se limitent actuellement aux audiences que le Secrétaire général de l'ONU accorde épisodiquement au Président de l'UIP ;
- le **développement des réunions thématiques conjointes ONU-UIP**, lequel suppose toutefois d'obtenir l'assurance – sans doute par le biais d'une résolution de l'Assemblée générale – que ces réunions seront couvertes par l'accord de siège entre l'ONU et les Etats-Unis, afin que ceux-ci soient tenus d'accorder un visa aux délégations nationales des parlements membres de l'Union ;
- **proposer** encore plus systématiquement qu'aujourd'hui **les services de l'UIP aux organes des Nations Unies qui traitent de questions relevant de la démocratie parlementaire** – notamment dans les situations de sortie de crise – **ou d'autres pôles d'excellence de l'Union** (parité, droits de l'homme, droit international humanitaire...), afin que l'UIP soit définitivement identifiée comme un prestataire de services efficace par la communauté onusienne ;
- dans cet esprit, **établir des relations de travail suivies avec les nouveaux organes créés par la réforme de l'ONU** : le Fonds pour la démocratie, qui pourrait devenir une source de financement pour le programme de soutien aux institutions parlementaires, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, dont le Comité des droits de l'homme des parlementaires pourrait devenir un partenaire institutionnel.

Si l'on considère la situation actuelle de l'Union, il est frappant de constater qu'elle est finalement plus appréciée pour les activités menées dans le cadre de ses programmes opérationnels que pour ses activités délibératives. Ce constat conduit à préconiser à la fois un **renforcement des programmes** et une **revitalisation des Assemblées de l'UIP**.

- **Le renforcement des programmes opérationnels de l'UIP doit être à la fois quantitatif et qualitatif**
 - le renforcement quantitatif, également prôné par le groupe Casini, pose le problème du **financement des coûts additionnels** qui en résulteraient. Au

moment où il est proposé de commencer à mettre en œuvre une révision de l'échelle des contributions qui se traduira, pour la grande majorité des pays des 12+, par une augmentation perceptible de leur contribution nationale, ce Groupe ne peut que souscrire à l'orientation exprimée dans le rapport du groupe de travail du Président, à savoir que **les dépenses nouvelles devront être couvertes par une augmentation des contributions volontaires extérieures** ;

- le renforcement qualitatif consiste à **mieux intégrer les programmes dans la structure institutionnelle de l'UIP** et, surtout, à y **associer davantage les parlementaires**.

La note du Secrétariat au Comité exécutif mentionnée au II précisait que les trois programmes d'action de l'UIP relatifs à la démocratie, qui visent à renforcer les parlements, défendre les droits de l'homme et promouvoir l'égalité entre les sexes dans la vie politique *« fonctionnaient au quotidien et n'étaient liés à aucune réunion parlementaire, bien que deux d'entre eux aient une structure d'appui parlementaire et que tous trois fassent rapport aux organes dirigeants de l'UIP »*. La note concluait qu'il *« pourrait être judicieux de procéder à une évaluation de ces programmes, d'examiner leur fonctionnement, leur efficacité et les ressources dont ils ont besoin, afin de proposer des améliorations »*. S'il peut paraître un peu sévère de considérer le Comité des droits de l'homme des parlementaires comme une simple structure d'appui à un programme qui fonctionnerait de manière autonome, compte tenu du travail remarquable et très prenant accompli par ses membres, l'évaluation suggérée paraît opportune et il est d'ores et déjà souhaitable qu'elle débouche sur une implication accrue des parlementaires dans ces programmes.

Cela serait particulièrement utile dans le domaine du **soutien aux parlements**, dans lequel l'expérience acquise au niveau national montre qu'une participation de parlementaires experts est particulièrement profitable. Les **actions de formation correspondantes pourraient donc être menées par des équipes mixtes associant des membres du Secrétariat de l'UIP et des parlementaires désignés par leurs assemblées à raison de leurs compétences**. De manière générale, l'orientation proposée contribuerait à la réduction de l'écart entre les activités délibératives de l'UIP et ses activités opérationnelles prônée par le rapport du groupe de travail du Président.

Enfin, les résultats et les conclusions des programmes opérationnels de l'UIP devraient être présentés à l'Assemblée de façon plus systématique.

- La **nécessaire revitalisation des Assemblées de l'UIP** est sans doute l'aspect le plus difficile à traiter, dans la mesure où c'est aussi celui pour lequel le caractère inachevé de la réforme de 2003 est le plus patent, particulièrement en ce qui concerne la méthode de travail des nouvelles commissions permanentes.

Il convient à ce propos d'avoir une conception réaliste de l'objectif à atteindre. La note précitée (EX/245/10-P.1) semblait fondée sur le postulat selon lequel une spécialisation beaucoup plus poussée des rapporteurs et des autres parlementaires

suivant un thème donné permettrait d'accroître sensiblement la qualité et surtout l'impact de la résolution adoptée, qui pourrait alors inspirer les parlements nationaux dans leurs activités législatives et de contrôle.

En ce qui concerne le diagnostic, l'insuffisante expertise des parlementaires impliqués dans l'élaboration d'une résolution est loin de se vérifier toujours dans les faits et beaucoup d'autres facteurs contribuent au faible impact actuel des résolutions, dont l'insuffisante précision des thèmes à traiter, les conséquences édulcorantes de la recherche du consensus et le style même des résolutions.

Surtout, il est largement illusoire de croire que des résolutions plus concrètes et plus percutantes auraient nécessairement des incidences bien supérieures sur l'activité des parlements nationaux. Leur ordre du jour est en effet largement déterminé par des considérations de politique intérieure et leur activité législative s'inscrit dans le contexte juridique et social propre au pays concerné, de sorte que même des résolutions de très bonne qualité émanant d'une assemblée interparlementaire de nature consultative n'ont guère de chance d'être prises en compte si elles ne concordent pas avec l'agenda politique interne du moment.

Cette mise au point étant faite, il reste essentiel d'améliorer les activités délibératives de l'UIP et de revitaliser ses assemblées statutaires. Outre la proposition déjà formulée consistant à réserver l'ordre du jour de l'Assemblée de printemps à des thèmes figurant à l'agenda des Nations Unies, les mesures suivantes pourraient concourir à la réalisation de ces objectifs.

- Les **thèmes d'étude** inscrits à l'ordre du jour des Assemblées devraient être **définis de manière plus précise** ;
- La méthode consistant à nommer deux rapporteurs et à demander à chacun d'eux d'élaborer ses propres projets de rapport et avant-projet de résolution avant de les fusionner en un rapport et un avant-projet unique est aujourd'hui considérée comme peu satisfaisante. D'ailleurs, la prescription relative à l'élaboration de deux rapports et avant-projets séparés avant fusion, qui résulte d'une simple recommandation du secrétariat, n'est pas toujours respectée dans la pratique. Le Groupe des 12+ suggère de **conserver deux rapporteurs en les autorisant à présenter des rapports séparés et en maintenant l'obligation d'aboutir à un avant-projet de résolution commun** ;
- S'agissant de **l'élaboration des avant-projets de résolution, on peut également s'interroger sur l'opportunité de maintenir un processus en deux temps** (1^{er} temps : présentation de suggestions de modifications susceptibles d'être incorporées dans un avant-projet révisé ; 2^{ème} temps : présentation des amendements à l'avant-projet révisé) ;
- **La date limite de dépôt des amendements**, actuellement fixée une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée, **devrait être avancée** d'une ou deux semaines, **afin de pouvoir adresser aux délégations nationales, avant leur départ pour l'Assemblée, une liste complète des amendements déposés.**

Cette diffusion préalable des amendements aurait le grand intérêt de permettre aux délégations nationales d'arrêter leur position en toute connaissance de cause et, partant, de mieux préparer les débats en commission. Parfois défendue, l'idée contraire – créer la possibilité de déposer encore des amendements pendant l'Assemblée – doit être rejetée. Elle encouragerait encore la tendance des délégations à ne travailler pour l'UIP que pendant les Assemblées, ce qui constitue un point faible essentiel de l'organisation. Si l'on veut des délégués mieux préparés, afin d'améliorer la qualité des débats, il convient de résister à cette tendance ;

- En effet, le **débat général en commission** qui précède la réunion – en droit facultative, mais en pratique systématique – du comité de rédaction se résume actuellement à une juxtaposition d'interventions très générales qui ne permet pas de débat interactif. **Pour le dynamiser, il conviendrait que les orateurs consacrent l'essentiel de leur propos à donner leur avis sur l'avant-projet de résolution révisé et sur les amendements déposés**, en particulier ceux qui émanent de leur groupe national. **Pourrait également être développée** dans le même but **l'intervention d'experts extérieurs**, sur le modèle de ce qui est fait dans les panels de discussion, dont la création constitue un point positif de la réforme de 2003 ;
- **Les comités de rédaction devraient bénéficier d'une plus grande latitude d'action** pour tenir compte des opinions exprimées en commission ou au cours de leurs travaux, notamment en étant habilités à s'écarter du texte des amendements déposés pour élaborer des rédactions de compromis dont les débats ont fait apparaître la nécessité.
- **La présentation et le contenu des résolutions paraissent susceptibles d'être améliorés** sur plusieurs points :
 - * Le style actuel des résolutions a le mérite d'être calqué sur celui des textes onusiens, mais également l'inconvénient d'être assez rébarbatif ; il conviendrait d'**examiner la possibilité de modifier la structure rédactionnelle des résolutions pour simplifier le langage utilisé et, notamment, formuler les principes et les recommandations retenus en style direct.**
 - * Il convient d'**alléger la première partie des résolutions consacrée aux considérants de principe**, notamment en prévoyant une référence globale aux dispositions et résolutions existantes et en ne citant expressément que les deux ou trois plus pertinentes d'entre elles ;
 - * **Le nombre des paragraphes opérationnels devrait également être réduit** – on pourrait imaginer de fixer à 10 ou 15 un plafond indicatif à ne dépasser qu'en cas de nécessité absolue – **et leur rédaction allégée**, de manière à ce que chacun d'entre eux ne contienne qu'une seule idée clairement et simplement énoncée ;
 - * Sur le fond, il convient de **réfléchir à la possibilité de rompre avec une conception lénifiante de la recherche de consensus à tout prix. Une prise de position de l'UIP n'a pas d'intérêt si elle se contente de**

reformuler les idées dominantes et **ne se justifie que si elle avance quelques idées novatrices**, notamment par rapport aux textes produits par les organisations intergouvernementales. Pour ce qui est des **résolutions**, leur **adoption par consensus demeure cependant un objectif essentiel**, notamment pour prendre en compte les points de vue minoritaires. L'UIP n'est pas un parlement national avec une majorité et une opposition. Elle est un instrument visant d'abord à mobiliser les parlements autour de thèmes d'intérêt commun, plutôt qu'à déterminer un point de vue parlementaire majoritaire au niveau mondial. Ce n'est qu'au cas où le consensus aurait des effets trop édulcorants que l'on doit envisager des positions majoritaires. Des résolutions consensuelles ne sont pas incompatibles avec des débats vifs et interactifs.

- En ce qui concerne le format même des Assemblées, **on peut se demander**, comme le fait le rapport du groupe de travail du Président, **si leur ordre du jour** doit continuer à couvrir tout le spectre actuel ou s'il **ne devrait pas être recentré sur les questions de paix, de sécurité et de démocratie** ; dans cette hypothèse, les sujets ayant plus un caractère socio-économique, qui relèvent actuellement de la deuxième commission permanente, pourraient être traités dans le cadre de réunions thématiques spécialisées, dont le développement a été souhaité par certains membres du groupe de travail des 12+ et qui se prêtent particulièrement bien à la participation de parlementaires ayant des compétences spécifiques sur ces sujets.

Cette question mérite toutefois d'être étudiée avec soin. En effet, si tous les sujets sectoriels, notamment dans le domaine du développement et de l'environnement, sont systématiquement transférés de l'Assemblée aux conférences spécialisées, les débats à l'Assemblée risquent de se perdre encore plus dans des généralités, ce qui serait contraire à la revitalisation souhaitée.

- Il pourrait également être utile de **mettre à profit l'Assemblée pour effectuer des visites de terrain visant à mieux appréhender la situation du pays hôte**. Le temps nécessaire à leur organisation pourrait être libéré en réduisant la durée du débat général, étant rappelé que le Groupe des 12+ reste réservé à l'égard de la forme actuelle de ce débat, voire de son principe même ;
- L'UIP doit également pouvoir inviter toute personnalité du pays d'accueil à prendre la parole devant l'Assemblée et, éventuellement, à répondre aux questions des délégués ;
- Eu égard aux facteurs déjà exposés qui limitent le retentissement que peuvent avoir les résolutions de l'UIP, il a également été suggéré, au sein du groupe de travail des 12+, de **mettre à profit la venue de nombreux parlementaires du monde entier pour faire des assemblées un lieu d'échange sur les bonnes pratiques parlementaires** ;

Cette composante existe déjà de manière embryonnaire, notamment sous la forme des guides pratiques à l'usage des parlementaires qui sont co-réalisés par l'UIP et les organes du système des Nations Unies. On observera également que les propositions du groupe Casini relatives à l'élaboration de lois-modèles et au développement des synergies avec l'ASGP s'inscrivent dans la même logique. Il pourrait donc être envisagé d'**aménager l'ordre du jour des Assemblées pour y prévoir des ateliers consacrés à tel ou tel aspect du travail législatif ou du contrôle de l'exécutif**, afin que les parlementaires puissent confronter leurs expériences respectives et tirer profit des réussites étrangères.

S'agissant du fonctionnement des organes de l'UIP autres que l'Assemblée, le principal souhait exprimé est celui d'un **renforcement du Comité exécutif**, également souhaité par le groupe Casini. **Le Comité exécutif devrait se réunir plus souvent et ses membres devraient surtout disposer plus longtemps à l'avance des documents soumis au Comité**. En effet, faute de préparation, le Comité fonctionne aujourd'hui trop souvent comme une chambre d'enregistrement, notamment dans le domaine budgétaire. Il convient de signaler que la diffusion précoce des documents rédigés à l'intention du Comité exécutif **devrait également permettre une distribution plus rapide des documents destinés au Conseil directeur**, dont la nécessité a également été soulignée.

En ce qui concerne la communication de l'UIP, **le diagnostic et nombre de propositions du rapport Saatchi & Saatchi ont fait l'objet d'un assez large accord**, sous réserve de trouver les financements nécessaires sans augmenter les contributions nationales. La proposition du rapport du groupe de travail du Président consistant à permettre aux organes dirigeants de l'UIP de réagir rapidement en cas de crise politique mérite d'être examinée avec soin : si la vitesse de réaction est un atout très précieux dans l'univers de la communication, les déclarations du Président de l'UIP ne pourraient pas être considérées comme engageant l'Union. Une consultation préalable des membres du Comité exécutif à l'aide d'un moyen de télécommunication rapide pourrait peut-être permettre de résoudre cette difficulté.

Enfin, la suggestion du groupe Casini visant à préciser le rôle des groupes géopolitiques doit elle-même être précisée pour pouvoir être appréciée en conséquence de cause. Il va de soi, cependant, que le groupe des 12+ n'est pas partisan d'un affaiblissement du rôle dévolu aux groupes géopolitiques, qui contribuent de manière positive à organiser un débat rationnel au sein de l'UIP.



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)

Guides pratiques à l'usage des parlementaires

1. Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques (2006)¹¹
2. Nationalité et apatridie (2005)
(publié en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)
3. Droits de l'homme (2005)
(publié en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)
4. Le rôle du parlement dans l'aboutissement du processus de réconciliation (2005)
(publié en coopération avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA))
5. Lutte contre la traite des enfants (2005)
(publié en coopération avec UNICEF)
6. Volontariat et législation : note d'orientation (2004)
(publié en coopération avec les Volontaires des Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)
7. Protection de l'enfance (2004)
(publié en coopération avec UNICEF)
8. Parlement, budget et genre (2004)
(publié en coopération avec le PNUD, l'Institut de la Banque mondiale et UNIFEM)
9. Guide de la pratique parlementaire (2004)
(publié en coopération avec l'UNESCO)
10. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif (2003)
(publié en coopération avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU)

¹¹

Nairobi.

11. Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques (2003)
(publié en coopération avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - DCAF)
12. Eradiquer les pires formes de travail des enfants : Guide pour la mise en œuvre de la Convention n° 182 de l'OIT (2002)
(publié en coopération avec le Bureau international du Travail)
13. Protection des réfugiés : Guide sur le droit international relatif aux réfugiés (2001)
(publié en coopération avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
14. Le VIH/SIDA, la législation et les droits de l'homme (1999)
(publié en coopération avec ONUSIDA)
15. Respecter et faire respecter le droit international humanitaire (1999)
(publié en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge)

Ces guides (gratuits) peuvent être commandés on-line sur le site Web de l'Union interparlementaire (<http://www.ipu.org/french/handbks.htm>)

ou par l'intermédiaire du secrétariat du Groupe belge de l'UIP :
M. Marc De Rouck
tél. 02/501.74.25 – fax 02/501.72.16 – e-mail : mdr@senate.be.